

# Bulletin d'information et de **documentation**

Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg



janvier-**1/98**  
février-mars



Service  
**Information**  
et **Presse**

**Luxembourg**





1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 2. The second part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 3. The third part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 4. The fourth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 5. The fifth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 6. The sixth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 7. The seventh part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 8. The eighth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 9. The ninth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".  
 10. The tenth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

# Sommaire

## Institution de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier comme Lieutenant-Représentant

Chronologie	011
Déclaration du Ministre d'État Jean-Claude Juncker à la Chambre des Députés Mardi, le 3 mars 1998	011
Allocution du Grand-Duc Jean	013
La cérémonie de la prestation de serment	014
Déclaration du Grand-Duc Héritier Henri	018
Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg	019
Quelques explications concernant la Lieutenance	020
Den Ierwgroussherzog Henri gët Lieutenant-représentant vum Grand-Duc 3. Mäerz 1998	027

## Le remaniement ministériel

du 30 janvier 1998

Le remaniement ministériel du 30 janvier 1998	035
Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice, Ministre du Budget, Ministre aux Relations avec le Parlement	036
Madame Lydie Err, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération Secrétaire d'État aux Travaux publics	036

## Visites à Luxembourg et à l'étranger

Visite officielle du Premier Ministre de la République Populaire de Chine, Li Peng, à Luxembourg les 12 et 13 février 1998	041
Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Fédération de Russie du 26 au 28 janvier 1998	042
Rencontre Bodry-Richard	042
Visite de travail de Dr. Mario Frick, chef du gouvernement de la principauté du Liechtenstein	043
Visite de travail de Monsieur Kaspar Villinger, Ministre des Finances de la Confédération helvétique	043
Visite de travail du ministre des Finances hongrois	043

## Divers

Réunion interparlementaire sur les énergies nouvelles dans l'Union Européenne	047
Visite du Dr. Peter Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA	047
Conférence du Dr. Peter Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, au sujet de «L'impact de l'épidémie du SIDA dans le monde et les stratégies de contrôle»	047

# Summary

## Introduction

The first part of the report discusses the background and objectives of the study. It highlights the importance of understanding the current state of the industry and the challenges it faces. The objectives of the study are to identify the key factors influencing the industry's performance and to propose effective strategies to address these challenges.

## Methodology

The study employs a mixed-methods approach, combining quantitative data analysis with qualitative insights. Data is collected through surveys, interviews, and secondary sources. The analysis involves statistical modeling and thematic analysis to extract meaningful patterns and trends from the data.

## Key Findings

The findings reveal several critical areas for improvement. First, there is a significant gap in the industry's digital capabilities, which hampers its competitiveness. Second, the current regulatory framework is outdated and needs to be revised to better align with global standards. Third, the industry's talent pool is insufficient, particularly in specialized technical fields. These findings underscore the need for a comprehensive strategy that addresses these gaps.

## Recommendations

Based on the findings, the following recommendations are proposed: 1) Invest in digital transformation initiatives to enhance operational efficiency and customer engagement. 2) Engage with regulatory bodies to advocate for necessary reforms. 3) Implement a targeted talent development program to attract and retain skilled professionals. These actions are essential for the industry's long-term growth and sustainability.

Jean-Claude Juncker élu Européen de l'année 1997	048
Distinction de la Fondation du Mérite européen pour le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et Mgr Fernand Franck	048
Nouvelles de la Cour	049
Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier au World Economic Forum à Davos (Suisse)	049
Réception de Nouvel An pour la presse luxembourgeoise	050
Conférence nationale pour étrangers	050
Inauguration officielle du nouveau centre de production de CD-Audio et CD-Rom	050
Création de deux nouvelles entreprises industrielles	050
Baisse de la criminalité au Grand-Duché	051
«Livres blancs de l'infrastructure culturelle du Luxembourg, Investissement et gestion»	051
Remise de distinctions honorifiques	051
Étude stratégique sur la viticulture luxembourgeoise	051
Enquête sur l'aménagement du temps de travail menée auprès du personnel de la fonction publique	051
Présentation de projets par l'Administration du Cadastre et de la Topographie	052
Nouvelle démarche du Ministère de l'Aménagement du territoire	052
Élargissement du champ d'application de la permission de voirie directe	052
Contrat CE/THERME	052

## Discours

... prononcé par M. Jean-Claude Juncker  
lors de la remise du Mérite européen  
le 16 janvier 1998 055

# CONTENTS

	vii	
Preface	vii	
1. Introduction	1	
2. The Role of the Firm	15	
3. The Firm's Objectives	35	
4. The Firm's Structure	55	
5. The Firm's Management	75	
6. The Firm's Finance	95	
7. The Firm's Marketing	115	
8. The Firm's Human Resources	135	
9. The Firm's Innovation	155	
10. The Firm's Sustainability	175	
11. The Firm's Globalization	195	
12. The Firm's Future	215	
Index	235	

**Bulletin**  
de **d'information**  
et de **documentation**

**Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg**

Publication du Service Information et Presse  
43, boulevard F.-D. Roosevelt L-2450 Luxembourg

# Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg

Publié par le Centre national de documentation  
et d'information (CNDI) du Grand-Duché de Luxembourg

# Institution de Son Altesse Royale

le Grand-Duc Héréditaire  
comme Lieutenant-Représentant

# de Son Altesse Royale

comme Lieutenant-Général

Une page de l'histoire du Grand-Duché s'est tournée au début du mois de mars lorsque Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a annoncé sa volonté de faire participer S.A.R. le Prince Henri, en tant que Lieutenant-Représentant, à l'exercice du pouvoir.

## Chronologie

Lundi, le 2 mars 1998: Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg reçoit Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg, en audience privée au Palais grand-ducal, et lui annonce son intention de nommer le Prince Henri, conformément à l'article 42 de la Constitution, Lieutenant-Représentant.

Mardi, le 3 mars 1998: Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, informe les Députés lors de la séance plénière à la Chambre des Députés du souhait de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de nommer le Prince héritier Lieutenant-Représentant. Le soir, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean s'adresse à l'ensemble des citoyens du pays, par le biais d'une retransmission en directe à la télévision et à la radio, afin d'annoncer au pays entier sa résolution de faire participer le Grand-Duc Héritier à l'exercice du pouvoir.

Mercredi, le 4 mars 1998: La prestation de serment du Prince héritier en tant que Lieutenant-Représentant se tient dans la salle des fêtes du Palais grand-ducal en présence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker,

du Président de la Chambre des Députés Jean Spautz, d'une délégation de la Chambre des Députés et du Maréchal de la Cour Henri Ahlborn. Dans l'après-midi, le nouveau Lieutenant-Représentant reçoit en première audience privée le Premier Ministre.

## Déclaration du Ministre d'État Jean-Claude Juncker à la Chambre des Députés

Mardi, le 3 mars 1998

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre des Députés et ainsi à tout le pays une nouvelle importante qui concerne la future gestion des affaires d'État.

Le Grand-Duc Jean a décidé, sur base de l'article 42 de notre Constitution, d'instituer le Grand-Duc Héritier Henri son Lieutenant-Représentant, habilité à le représenter.

Il m'a informé hier soir de cette décision, qui est une décision personnelle et discrétionnaire du Chef d'État. Dans une lettre qu'il m'a remise, le Grand-Duc explique les raisons qui l'ont conduit à prendre cette initiative.

Je voudrais vous lire la lettre du Grand-Duc, afin que vous puissiez apprécier par vous-mêmes ses intentions.

Monsieur le Premier ministre,

Après mûre réflexion, je crois le moment venu de franchir une nouvelle étape dans la prépara-

tion du futur règne de notre fils Henri.

Après s'être familiarisé en sa qualité de membre du Conseil d'État à nos rouages législatifs, le Prince Henri devrait se vouer dorénavant davantage aux tâches qui seront les siennes comme futur Souverain.

Aussi ai-je décidé de le faire participer, conformément à l'article 42 de la Constitution, comme Lieutenant-Représentant à l'exercice du pouvoir. En associant le Grand-Duc Héritier à l'accomplissement journalier de mes devoirs constitutionnels, je lui donne la possibilité d'exercer en mon nom tous les actes du Souverain, sans préjudice de la plénitude de mes prérogatives de Grand-Duc.

J'ai gagné à l'époque où ma mère, la Grande-Duchesse Charlotte, m'a institué son Lieutenant-Représentant, l'intime conviction que la participation à l'exercice des plus hautes responsabilités constitutionnelles constitue la manière la plus naturelle pour préparer un futur règne dans la continuité.

Je serais très heureux si ma décision était ressentie par vous-mêmes et par tous les Luxembourgeois comme une nouvelle

Le 3 mars 1998, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a fait une déclaration lors de l'assemblée plénière de la Chambre des Députés pour l'informer d'une communication importante de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean. Ci-contre le texte de la déclaration du Premier Ministre:

preuve de ma constante sollicitude pour le bien-être du pays et de ses habitants.

(Jean)

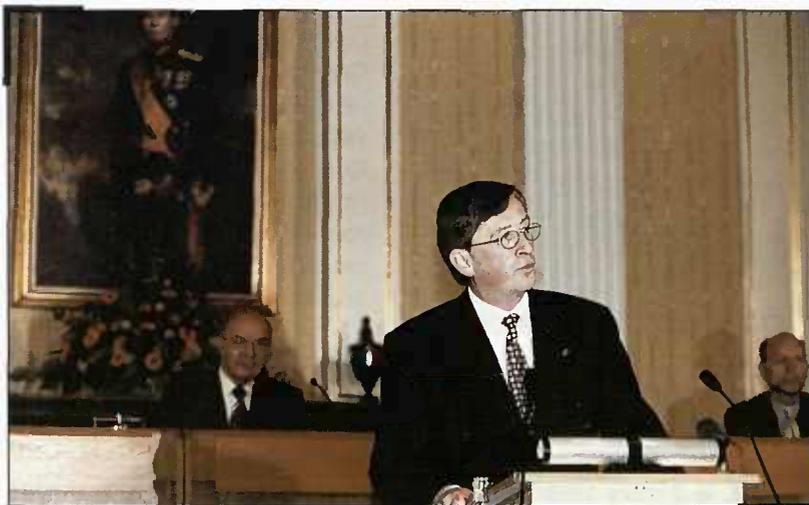
Il me paraît opportun, en ce moment solennel, de vous donner quelques explications quant à la nature de la Lieutenance.

Seul le Luxembourg connaît l'institution de la Lieutenance. Celle-ci a été introduite à l'époque de l'union personnelle avec les Pays-Bas, au moment où le Roi-Grand-Duc, qui résidait à l'extérieur du pays, ressentait le besoin de disposer d'un représentant résidant sur place.

Ainsi, notre Constitution stipule à l'article 42: «Le Grand-Duc peut se faire représenter par un Prince du sang, qui aura le titre de Lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché.»

Jusqu'au jour d'aujourd'hui, l'article 42 de la Constitution a été appliqué quatre fois: en 1850, en 1902, en 1908 et pour la dernière fois le 4 mai 1961, lorsque la Grande-Duchesse Charlotte désigna le Grand-Duc Héritier de l'époque, Jean, comme son représentant.

La Lieutenance, à l'opposé de la Régence, est une délégation des pouvoirs grand-ducaux par le Grand-Duc à son représentant. En d'autres termes: le Grand-Duc reste le Chef d'État et conserve l'intégralité de ses attributions et pouvoirs. Les lois, les arrêtés, les jugements du tribunal continuent à paraître en son nom. Le Lieutenant-Représentant, le Grand-Duc Héritier Henri, est à l'avenir habilité à



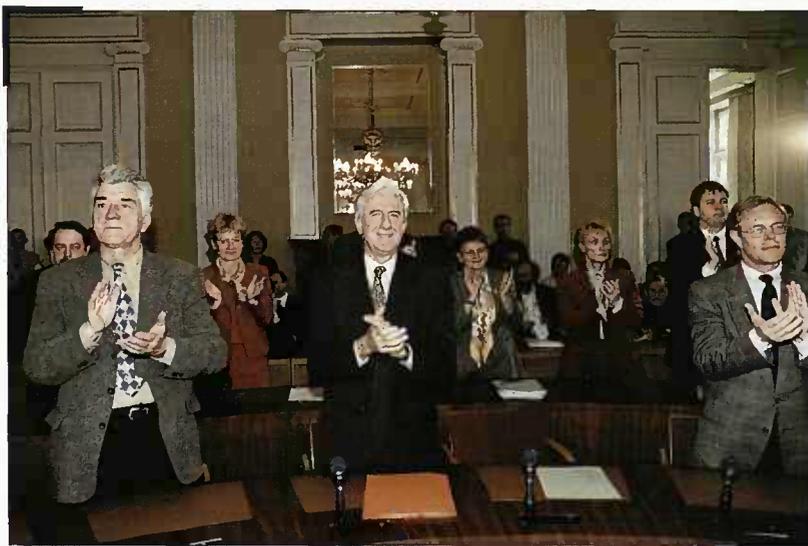
Le Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, lors de son discours à la Chambre des Députés

exercer toutes les prérogatives politiques et juridiques du Grand-Duc, mais toujours au nom du Grand-Duc.

L'article 42 de la Constitution prévoit que le représentant du Grand-Duc prête serment sur la Constitution avant d'entrer en fonction. La Chambre des Députés doit donc désigner une délégation qui, sous la direction de son Président, recevra ce serment demain matin à 11 heures au Palais Grand-Ducal.

Par cette décision du Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier Henri aura l'occasion de se préparer de manière intensive à ses futures tâches de Chef d'État. Cette décision dévoile la sollicitude du Grand-Duc à l'égard du pays et de ses habitants et montre à quel point il est attaché à la stabilité et la continuité de notre plus haute institution.

Je voudrais lui exprimer aujourd'hui notre reconnaissance pour le grand engagement dont il a



Vifs applaudissements au discours de Monsieur Juncker

toujours fait preuve à l'égard de notre pays. Je voudrais aussi inclure dans ces remerciements la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte, qui contribue à représenter notre pays avec dignité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Je suis assuré de représenter votre point de vue, ainsi que celui de tous les Luxembourgeois, en exprimant, à l'occasion de ce moment important de notre histoire, au Grand-Duc Héritier, le Prince Henri, notre conviction qu'il saura exercer avec compétence, dynamisme, dévouement et impartialité les tâches qui lui incomberont dès demain.

Tel son père, le Grand-Duc, il se tiendra à nos côtés, dans les périodes fastes comme dans les moments difficiles.

Le Grand-Duc Jean s'adressera ce soir au pays, dans une allocution radio- et télédiffusée, afin d'expliquer les motivations de sa décision.

Vive le Grand-Duc Jean!  
Vive le Prince Henri!

Par la suite, la Chambre a procédé à la désignation des membres de la délégation dont la mission consistait à faire prêter serment au futur Lieutenant-Représentant. C'est à l'unanimité que fut adoptée la proposition de confier ce rôle au bureau de la Chambre des Députés. Ainsi, les députés suivants furent-ils désignés pour assister à la cérémonie officielle le 4 mars 1998 au Palais grand-ducal: le président Jean Spautz (CSV), les

vice-présidents Jos Scheuer (LSAP), Edouard Juncker (CSV) et Henri Grethen (DP), les membres Norbert Konter (CSV), Lucien Weiler (CSV), Jeannot Krecké (LSAP), Jean Asselborn (LSAP), Lydie Wurth-Polfer (DP), Robert Mehlen (ADR) et Renée Wagener (Déi Gréng).

## Allocution du Grand-Duc Jean

Chers concitoyens,

J'ai consulté ce matin les Présidents de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'État, les Présidents des partis politiques et les Chefs des groupes parlementaires de la Chambre des Députés. Je voudrais, à l'avenir, associer le Prince Henri à l'exécution de mes droits souverains: En d'autres termes, je désigne le Prince Henri comme mon représentant, conformément à notre Constitution.

La Grande-Duchesse et moi-même avons préparé le Prince Henri, dès son plus jeune âge, à assumer ses futures obligations. Ses années d'études à l'Université de Genève et à l'Académie Militaire de Sandhurst ont été placées sous ce signe.

Après ses études, le Prince a eu l'occasion de mettre son dyna-

Dans la soirée, S.A.R. le Grand-Duc Jean s'est adressé en langue luxembourgeoise à la population, déclaration retransmise en direct par RTL Télé Lëtzebuerg et RTL Radio Lëtzebuerg:

misme et ses talents essentiellement au service de notre économie. Accompagné de membres du Gouvernement, il a conduit des délégations économiques dans de nombreux pays du monde et, en tant que Président d'honneur du «Board of Economic Development», il s'est engagé avec succès pour la diversification de notre économie.

Depuis 18 ans maintenant, le Prince Henri est membre du Conseil d'État. Il a ainsi eu l'occasion de se familiariser avec les travaux législatifs de notre démocratie.

Ces activités ont permis au Prince d'assumer naturellement et progressivement les devoirs officiels.

Le pas que franchira le Prince dès demain, lorsqu'il exercera les pouvoirs grand-ducaux en mon nom, doit lui fournir l'occasion de mettre ses connaissances et ses aptitudes encore davantage au service de notre patrie.

En 1961, ma mère, la Grande-Duchesse Charlotte, a agi exactement de la même façon en m'instituant, au même âge que le Prince Henri maintenant, son Lieutenant-Représentant.

Comme ma mère, je resterai Grand-Duc de Luxembourg et je conserverai tous les droits et devoirs liés à cette fonction, tels qu'ils sont décrits dans la Constitution. Comme moi à cette époque, le Prince Henri partagera désormais ma sollicitude quotidienne à œuvrer pour le bien du pays et de ses habitants. Mon expérience personnelle m'a enseigné que cette

manière est la plus appropriée pour apprendre à diriger la destinée du pays.

Par ma décision, je crois aussi remplir les conditions permettant d'assurer la continuité des fonctions grand-ducales.

Depuis 37 ans, au cours de toute cette période pendant laquelle il m'a été donné d'être à la tête de ce pays, vous, mes chers concitoyens, m'avez conféré ma légitimité en m'accordant votre confiance. Je suis convaincu que vous reporterez cette même confiance et cette même loyauté sur la personne du Prince Henri.

### La cérémonie de la prestation de serment

Le 4 mars 1998, la délégation désignée par la Chambre des Députés s'était donnée rendez-vous à la salle des fêtes du Palais grand-ducal, afin de recevoir le serment à prêter par S.A.R. le Grand-Duc Héritier comme Lieutenant-Représentant.

Nous reproduisons ci-après le procès-verbal de la prestation de serment de S.A.R. le Grand-Duc Héritier:



Madame Lydie Polfer remet ses félicitations à S.A.R. le Grand-Duc Héritier

#### Procès-verbal de la Cérémonie de Prestation de Serment de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Henri comme Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean

Aujourd'hui, le quatre mars mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, la députation désignée par la Chambre des Députés, à savoir son Bureau, pour recevoir le serment prévu par l'article 42 de la constitution et à prêter par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Henri comme Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, en suite de l'arrêté grand-ducal du 3 mars 1998, s'est rendue au Palais de Luxembourg, pour s'acquitter de la mission lui dévolue.

Le Bureau de la Chambre des Députés est composé comme suit:

Monsieur Jean Spautz	Président de la Chambre des Députés
Monsieur Jos Scheuer	Vice-Président de la Chambre des Députés
Monsieur Henri Grethen	Vice-Président de la Chambre des Députés
Monsieur Edouard Juncker	Vice-Président de la Chambre des Députés
Monsieur Jean Asselborn	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Monsieur Norbert Konter	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Monsieur Jeannot Krecké	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Monsieur Robert Mehlen	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Monsieur Lucien Weiler	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Madame Renée Wagener	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Madame Lydie Polfer	Membre du Bureau de la Chambre des Députés
Monsieur Guillaume Wagener	Greffier de la Chambre des Députés
Monsieur Pierre Dillenbourg	Greffier adjoint de la Chambre des Députés

A onze heures le Bureau se réunit dans la salle des fêtes du Palais grand-ducal.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant du Grand-Duc, assisté de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de Monsieur Henri Asselborn, Maréchal de la Cour, ayant fait Son entrée,

Monsieur le Président de la Chambre adresse à Son Altesse Royale l'allocution suivante, suivie de la lecture de la formule du serment à prêter:

„Monseigneur,

Et as haut nët nëmmen e wichtegen Dag an Ärem Liewen, mä och an deem vum Land a vun all sänge Bierger. Ëmmer wa Geschicht geschriwwen gët, an dat us am Ablëck de Fall, gi mir eis bewosst, wéi wichteg et as, eng Verfassung ze hun, déi d'Stabilitéit an d'Kontinuitéit vun eiser Institutionne garantéiert.

Et as fir d'ënnzeste Kéier an eiser Geschicht, datt de Souverain, sou wéi d'Grundgesetz et virgesäit, Sech ee Stellvertreeder zur Säit rëfft, fir Äien als Säi Lieutenant-Représentant bei der Ausübung vu Sänge wichteger Funktioun ze ëmmerstëtzen.

Och Äi Groussmamm, Monseigneur, eis fréier Grande-Duchesse Charlotte, hat Sech no engem Règne vu méi wéi véierzeg Jor dozou entschloss. An esou wéi 1961, wou Si Äiren eelste Jong, de Prinz Jean, zu Äirem Lieutenant-Représentant ernannt huet, hielt och haut, Monseigneur, eis Chämber, a mat hir d'ganz Land, déi Undeel un där wichteger Décisioun vun Ärem Papp, eiser Grand-Duc Jean, Sech ganz enk un de Staatsgeschäfte ze bedelegen. Sou kënnt Dir Sech vun elo u schons voll a ganz mat dene Plichten a Responsabilitéite beschäftegen, déi enges Daags um Troun vum Land Äi ege wäerte gin.

Et as dat ee Schratt, deem nët nëmmen an der Traditionn vun eiser Dynastie läit, mä deem och eemol méi beweist, wéi sech eise Staatschef ëm d'Wuel vum Land a sänge Bierger Gedanke mécht.

Dir wësst, Monseigneur, wéi gär d'Lëtzelbuerger hir Groussherzogin Charlotte an de Prinz Félix haten, wéi frou si mat eiser Grand-Duc Jean an der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte sin, a wéi si un Sech, der Ierfgroussherzogin Maria-Teresa an Äre Kanner hänken.

Dir waart an enger gudder Schoul, Monseigneur, an d'Beispill vun Ären Elteren a Grousselteren huet aus Iech deem noblen, jovialen a verantwortungsvolle Mënsch gemaacht, mat deem mir mat Zouversicht an d'Zukunft kënne kucken.

Well' mir wëssen, wat Dir schon alles fir d'Land a besonnesch fir säng wirtschaftlech Entwécklung geleescht-hut, as et eis nët baang, datt Dir Ärem Papp vun elo un eng gutt a wichteg Stülp si wäerd.

Zesumme mam Grand-Duc Jean an der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, Dener ech haut vun dëser Plaz aus well' merci soë fir alles, wat Si ëmmer erëm mat Dignitéit an Dévouement fir d'Land a säng Bierger maachen, hu mir Vertrauen an Iech, Monseigneur, a wënschen Iech an Ären neien a verantwortungsvolle Funktiounen eng gléckleech Hand.

Ech géing Iech duerfir bieden, Monseigneur, elo deem Eed ze leeschten, deem den Artikel 42 vun eiser Verfassung an dësem Fall virgesäit:

„Je jure comme Lieutenant-Représentant du Grand-Duc d'observer la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg.“

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier prête le serment en déclarant: „Je jure comme Lieutenant-Représentant du Grand-Duc d'observer la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg.“

Le Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale le Grand-Duc prononce ensuite le discours suivant:

„Här President,

Déi waarm a frëndlech Wieder, déi Dir um Numm vun alle Lëtzebuurger elo u mech gerücht hut, si mir zu Häerz gaangen, an ech soen Iech villmools merci.

Ech versécheren Iech, datt ech mäi Bescht maachen wäerd, fir dat grousst Vertrauen, dat mäi Papp an d'Land a mech setzen, ze justifizéieren.

Den Eed, deem ech elo shust virun Iech, dene gewieltene Vertrieder vun Lëtzebuurger Vollek, op d'Constitutioun geleescht hun, verbënt mech fir ëmmer fest mam Land a sänge Leit. Ech si ganz frou, fir méngem Papp bei der Ausübung vu sänge konstitutionelle Flichten ze hëllefen. Et as mäi feste Wëllen, zesumme mam Grand-Duc, an der Traditioun vun eiser Famill, d'Institutiounen vu Lëtzebuerg ze verdedegen a fir dat deeglecht Wuel vun der Hémecht a vun alle Matbüurger ze suergen.

An deem Sënn maachen ech och gären haut en Appel un all d'Lëtzebuurger, fir mir bei méngem Opdrag, d'Eenheet, d'Onofhängegkeet an d'Prosperitéit vun Land ze sécheren, hiirt Zoutrauen ze schenken“.

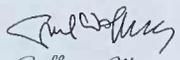
Monsieur le Président de la Chambre des Députés déclare:

„Am Numm vun Lëtzebuurger Vollek hält de Bureau vun der Chambre des Députés, als Députatioun vun eiser Chämber, den Eed, deem Dir elo grad als Lieutenant-Représentant vun Grand-Duc Jean op d'Verfassung vun eisem Land geleescht hut, un.“

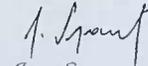
Am Numm vun all denen, déi mech ëngin, wëllt ech Iech, Monseigneur, vu ganzem Häerz félicitéieren an dem Lieutenant-Représentant eis beschte Wënsch mat op de Wee gin“.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, les jour et heure que dessus.

Le Greffier

  
Guillaume Wagener

Le Président de la Chambre des Députés

  
Jean Spautz

L'original du présent procès-verbal est déposé aux Archives de l'Etat.

Copies en sont déposées  
au Palais grand-ducal  
à la Chambre des Députés  
au Ministère d'Etat



Le 4 mai 1961, S.A.R. le Grand-Duc Jean a prêté le serment comme Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse Charlotte



S.A.R. le Grand-Duc Héritier entouré de sa famille et de la délégation de la Chambre des députés



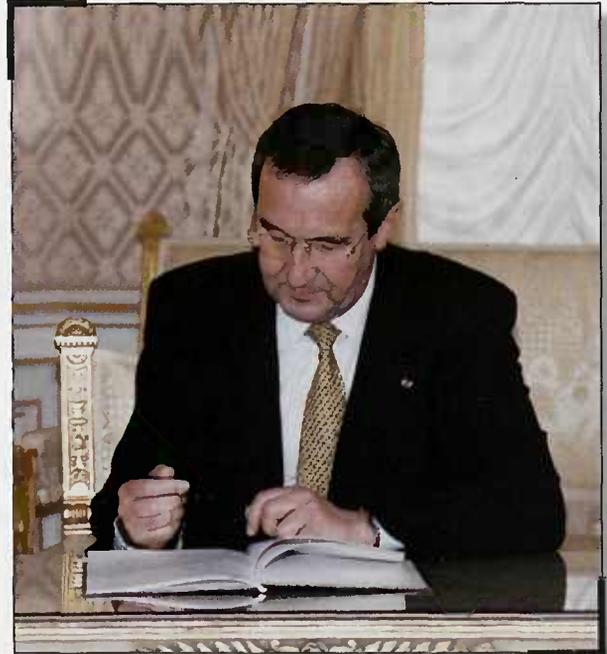
S.A.R. le Grand-Duc Héritier prête serment en déclarant: „Je jure comme Lieutenant-Représentant du Grand-Duc d'observer la constitution du Grand-Duché de Luxembourg“



Discours du Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean Spautz, lors de la prestation de serment au Palais grand-ducal



Signature du Procès-verbal de la Cérémonie de Prestation de Serment par le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean Spautz



Signature du Procès-verbal de la Cérémonie de Prestation de Serment par Monsieur Guillaume Wagener, Greffier de la Chambre des Députés



S.A.R. le Grand-Duc Jean félicite son fils



S.A.R. le Grand-Duc Hérédier reçoit les félicitations de S.A.R. la Grande-Duchesse Hérédier et du Prince Guillaume



S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte félicite S.A.R. le Prince Henri



S.A.R. le Grand-Duc Hérédier entouré de Sa famille



Le 9 mars 1998, S.A.R. le Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant, a reçu les membres du Bureau de la Chambre des Députés

## Déclaration du Grand-Duc Héritier Henri

Monsieur le Président,

Les paroles chaleureuses et amicales que vous venez de m'adresser au nom de tous les Luxembourgeois, m'ont touché

profondément et je vous en remercie.

Je vous assure que je ferai tout ce qui est en mes moyens afin de me rendre digne de la grande confiance que mon père et le pays me témoignent.

Le serment sur la Constitution que je viens de prêter devant

vous, les représentants élus du peuple luxembourgeois, me lie pour toujours étroitement à ce pays et à ses habitants. Je suis très heureux d'aider mon père dans l'exercice de ses devoirs constitutionnels. J'ai l'intention de défendre, avec le Grand-Duc et conformément à la tradition de notre famille, les institutions du Luxembourg et de travailler pour le bien-être quotidien de la patrie et de tous les concitoyens.

C'est pourquoi je voudrais aussi, en ce moment, lancer un appel à tous les Luxembourgeois, afin qu'ils m'accordent leur confiance pour l'exécution de ma tâche qui consiste à assurer l'unité, l'indépendance et la prospérité du pays.



Audience privée de S.A.R. le Prince Henri avec Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre

## Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg

Son Altesse Royale le Prince Henri, fils aîné du Grand-Duc Jean et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg est né au Château de Betzdorf au Grand-Duché.

C'est au Luxembourg et en France que le Prince Henri suit ses études secondaires et passe avec succès son Baccalauréat en 1974. Poursuivant ses études à l'Université de Genève (Suisse), Il y obtient en 1978 la Licence en Sciences Politiques. Par la suite, Son Altesse Royale est nommé Docteur Honoris Causa (Humane Letters) de la

Sacred Heart University, Fairfield, Connecticut (USA) ainsi que Docteur h.c. ès Droit de la Miami University, Oxford, Ohio (USA). Il porte également les titres de Docteur h.c. en Économie de l'Université de Khon Kaen (Thaïlande) et de Docteur rer. pol. h.c. de l'Université de Trèves (Allemagne). Outre le luxembourgeois, le Prince parle couramment le français, l'anglais et l'allemand.

En 1974, le Prince Henri s'inscrit à l'Académie Militaire Royale de Sandhurst en Angleterre, académie qui Lui décerne le brevet d'officier une année plus tard. En 1989, Il est nommé Major Honoraire du Parachute Régime (Angleterre). Actuellement, Il porte le grade de Colonel dans l'Armée luxembourgeoise.

De nombreux séjours d'information et d'éducation effectués à l'étranger, aussi bien en Europe qu'Outre-Mer, Lui ont permis d'acquérir une certaine expérience professionnelle. Ainsi, durant la période de 1978 à 1980, Il suit des cours d'instruction aux États-Unis. En tant que Président d'Honneur du Comité de développement économique luxembourgeois, fondé en 1977, le Prince a entrepris de nombreux voyages de prospection à travers le monde dans le but de promouvoir le Grand-Duché de Luxembourg comme centre d'investissement.

En 1980, le Prince est nommé Membre du Conseil d'État, ce qui Lui permet de s'initier aux rouages législatifs du pays.



Leurs Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et la Grand-Duchesse Héritière et leurs enfants au Château de Fischbach

Outre Ses intérêts pour la vie politique et économique du Luxembourg, Il s'intéresse également à la vie culturelle et sportive du pays et assure de nombreux patronages d'associations culturelles et sportives. Ainsi, il est le Président du Comité de Patronage de la Société des Foires Internationales de Luxembourg et assume le Haut Patronage de la Protection Civile. Depuis février 1998, Il remplace Son Père en tant que membre du Comité International Olympique au Luxembourg.

Ses intérêts ne se limitent pas uniquement au Grand-Duché, mais Il s'intéresse également à ce qui se passe dans le monde entier. Le Prince est un membre actif de la Fondation Mentor créée sous le patronage de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le but de cette fondation est d'empêcher la consommation de drogues par les jeunes. S'intéressant à la conservation de la nature, le Grand-Duc Héritier est Président du Galápagos Darwin Trust Luxembourg et membre du Comité de Direction de la Fondation Charles Darwin pour les Iles Galápagos.

S'ajoutent à ces centres d'intérêt la littérature, la musique classique et les sports en général (plus particulièrement la natation, la voile, le ski nautique, le tennis et la chasse).

Le 14 février 1981, Son Altesse a épousé Mademoiselle Maria Teresa Mestre, également licenciée ès Sciences Politiques de l'Université de Genève. De leur mariage sont nés cinq enfants, dont une seule fille: le Prince Guillaume né le 11.11.1981, le



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Hérière

Prince Félix né le 03.06.1984, le Prince Louis né le 03.08.1986, la Princesse Alexandra née le 16.02.1991 et le Prince Sébastien né le 16.04.1992.

### Quelques explications concernant la Lieutenance

La Lieutenance est une institution propre au Luxembourg qui est prévue dans le droit constitutionnel luxembourgeois. L'article 42 de la Constitution stipule que «Le Grand-Duc peut se faire représenter par un Prince du sang qui aura le titre de Lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché. Ce représentant prètera serment d'observer la Constitution avant d'exercer ses pouvoirs».

Suivant le rapport de la Commission chargée d'élaborer le projet de la Constitution en 1848, la Lieutenance a la nature juridique d'une délégation des pouvoirs grand-ducaux. Les termes utilisés par l'article 42 de la Constitution et, plus précisément, les notions de représentant et de Lieutenant (Stellvertreter), permettent de dire que cette institution a pour fonction essentielle d'assurer la présence effective et permanente d'un représentant du pouvoir grand-ducal sur le territoire. Il peut s'agir d'une suppléance permanente ou temporaire du Grand-Duc ou d'une forme d'association à l'exercice du pouvoir constitutionnel. Les dispositions que prendra Son Altesse Royale le Lieutenant Représentant en vertu de Sa mission ont les mêmes effets que si

elles émanaient du Grand-Duc Lui-même. Les prérogatives du Grand-Duc restent intactes, le Lieutenant Représentant laissant au Grand-Duc la plénitude de Ses droits et de Sa capacité.

Toujours selon ce même rapport, la Lieutenance n'est liée à aucune cause d'ouverture déterminée: elle est conférée discrétionnairement par le Grand-Duc, à la seule condition que ce soit à un «Prince (Princesse) du sang». Elle n'a pas pour effet de limiter le Grand-Duc dans l'exercice personnel de ses prérogatives. Le Grand-Duc est libre de définir les modalités de la Lieutenance et Il peut l'assortir, s'Il le désire, des limitations qu'Il juge opportunes. Dans la mesure où le Grand-Duc renonce à fixer des limitations, le mandat confère un pouvoir général d'exercer toutes les prérogatives grand-ducales.

La plénitude des pouvoirs apparaît clairement dans la formule de promulgation des lois et de la formule exécutoire des jugements qui subsisteront dans les textes, le Lieutenant-Représentant *Se bornant à apposer Sa signature sur les actes grand-ducaux conçus au nom du Grand-Duc régnant.*

Pour saisir la portée de l'article 42 de la Constitution, il s'avère utile de considérer les précédents de l'histoire du pays, qui sont au nombre de quatre:

- La Lieutenance de S.A.R. le Prince Henri, frère de Sa Majesté le Roi Grand-Duc Guillaume III, instituée par un décret royal du 5 février 1850.
- La Lieutenance de S.A.R. le Prince Guillaume, Grand-Duc Héritier, instituée par arrêté grand-ducal du 4 avril 1902. Dans sa lettre d'investiture, le Grand-Duc régnant s'était réservé personnellement les relations avec les Souverains et Chefs de Gouvernement étrangers, ainsi que la collation de titres et récompenses honorifiques.
- La lieutenance de S.A.R. la Grande-Duchesse Marie-Anne, instituée par arrêté grand-ducal du 19 mars 1908, Lieutenance relayée peu de temps après par une Régence.
- La Lieutenance de S.A.R. le Prince Jean, instituée par arrêté grand-ducal de S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte du 28 avril 1961, a pris effet avec la prestation de serment constitutionnel le 4 mai 1961.

Il existe donc une différence certaine entre les notions de Régence et de Lieutenance. En effet, la Régence est nécessaire dans des cas bien précis, déterminés par la Constitution. Quant à la Lieutenance, elle est volontaire. Une autre différence est que la Régence exclut l'exercice des pouvoirs par le Grand-Duc, alors que la Lieutenance laisse au Grand-Duc la plénitude de Ses droits et Sa capacité. Le régent se substitue au Grand-Duc dont l'autorité n'est plus que nominale, le Lieutenant par contre est un suppléant du grand-duc régnant. Cette différence apparaît clairement dans le fait que la formule de promulgation des lois et la formule exécutoire des jugements sont modifiées dans le cas de la Régence, mais tel n'est pas le cas lors d'une Lieutenance. En effet, le Lieutenant-Représentant appose sa signature sur les actes grand-ducaux au nom du Grand-Duc régnant.

# LUXEMBURGER WORT

5 mars 1998



## LA VOIX DU LUXEMBOURG Luxemburger Wort

für Wahrheit und Recht

DRUCKSTÄTTE: 8. MÄRZ 1998  
HYPACAST 011 - NUMMER 53

TEL. 43 93 1 - FAX: 43 93 1  
FEL. 43 93 1 (Publikum) 43 93 20 (Anz.) 43 93 26 (Anz.)

VERLAG DER ST.-PAULUS-DRUCKEREI A.G.  
L-2008 LUXEMBOURG, 2. RUE CHRISTOPHE PLANTIN

AGENCE LUXEMBOURG CAPE: 11, RUE DU FORT BUCHSON TEL. 43 93 24  
AGENCE ESCH SUR ALZETTE: 14, RUE DE LA CROIX TEL. 54 24 11

Leslie mit  
Film & Kino  
LW-Teletext

### JUGOSLAWIEN

## „Kosovo-Befreiungsarmee“ droht mit Racheakt

Robin Cook fordert Wiederherstellung der Autonomie / Serbische Studentenorganisationen fordern Dialog

Belgrad/Pristina (dpa) - Die Untergrundorganisation „Kosovo-Befreiungsarmee“ (UCK) hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.

Belgrad (dpa) - Die Untergrundorganisation „Kosovo-Befreiungsarmee“ (UCK) hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.

Belgrad (dpa) - Die Untergrundorganisation „Kosovo-Befreiungsarmee“ (UCK) hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.



Generalmittwoch in Luxemburg

Die autonome Verwaltung des EU-Mitgliedslands sollte nach Ansicht der UCK die gleiche sein wie die des Landes, das sie ersetzen soll. Vergleichen wird auch mit Tunesien und dem albanischen Kosovo. Hauptredner war Jean-Marie Godeaux, der Präsident der UCK, der die UCK als „Kosovo-Befreiungsarmee“ bezeichnet. Cook ist der erste britische Außenminister, der die UCK besucht hat. Er wird von dem UCK-Präsidenten Jean-Marie Godeaux empfangen werden.

Die UCK hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.

Die UCK hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.

Die UCK hat nach dem Massaker serbischer Polizisten an Albanern Reaktionen angekündigt. In einer am Mittwoch in Pristina veröffentlichten Erklärung rief die UCK alle wichtigen Albaner auf, sich der Gruppe anzuschließen. Der britische Außenminister Robin Cook hat unterdessen von Belgrad die umgehende Wiederherstellung der Autonomie des Kosovo gefordert. „Der jugoslawische Präsident Milosevic sollte die Autonomie des Kosovo anerkennen, das wiederum Teil der Republik Serbien bleiben sollte“, sagte Cook am Montag nach Abschluss seiner Besuche in der benachbarten Hauptstadt Sarajewo.

### FRANCE

## Martine Aubry présente un plan de lutte contre les exclusions

Paris (AFP) - La ministre de l'Éducation nationale, Martine Aubry, a présenté mardi son plan de lutte contre les exclusions scolaires. Le projet de loi prévoit notamment de créer des classes d'accueil pour les élèves en difficulté, de renforcer les actions de soutien scolaire et de développer les partenariats avec les associations locales. Le plan vise à améliorer la qualité de l'éducation et à réduire les inégalités sociales.

Paris (AFP) - La ministre de l'Éducation nationale, Martine Aubry, a présenté mardi son plan de lutte contre les exclusions scolaires. Le projet de loi prévoit notamment de créer des classes d'accueil pour les élèves en difficulté, de renforcer les actions de soutien scolaire et de développer les partenariats avec les associations locales. Le plan vise à améliorer la qualité de l'éducation et à réduire les inégalités sociales.

Paris (AFP) - La ministre de l'Éducation nationale, Martine Aubry, a présenté mardi son plan de lutte contre les exclusions scolaires. Le projet de loi prévoit notamment de créer des classes d'accueil pour les élèves en difficulté, de renforcer les actions de soutien scolaire et de développer les partenariats avec les associations locales. Le plan vise à améliorer la qualité de l'éducation et à réduire les inégalités sociales.

Paris (AFP) - La ministre de l'Éducation nationale, Martine Aubry, a présenté mardi son plan de lutte contre les exclusions scolaires. Le projet de loi prévoit notamment de créer des classes d'accueil pour les élèves en difficulté, de renforcer les actions de soutien scolaire et de développer les partenariats avec les associations locales. Le plan vise à améliorer la qualité de l'éducation et à réduire les inégalités sociales.

### ISRAËL

## Staatspräsident Ezer Weizman wurde im Amt bestätigt

Jerusalem (dpa) - Der israelische Staatspräsident Ezer Weizman ist am Mittwoch von einem neuen Parlament bestätigt worden. Das 19-köpfige Gremium wählte Weizman für eine zweite Amtszeit. Er wird bis zum Ende des Jahres 2003 im Amt bleiben.



Ezer Weizman wird im Amt bestätigt

Jerusalem (dpa) - Der israelische Staatspräsident Ezer Weizman ist am Mittwoch von einem neuen Parlament bestätigt worden. Das 19-köpfige Gremium wählte Weizman für eine zweite Amtszeit. Er wird bis zum Ende des Jahres 2003 im Amt bleiben.

Jerusalem (dpa) - Der israelische Staatspräsident Ezer Weizman ist am Mittwoch von einem neuen Parlament bestätigt worden. Das 19-köpfige Gremium wählte Weizman für eine zweite Amtszeit. Er wird bis zum Ende des Jahres 2003 im Amt bleiben.

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

### INTERNATIONALE POLITIK

## Die Waite / Perspectives

Die Waite / Perspectives

Un méga hall de transit à Mertert

Lire en page 3



Le Républicain Lorrain

FRANCE JOURNAL

Fondateur Victor DE MANÈGE

jeudi 5 mars 1998

28 FL - 28 FB

LA PLUS FORTE DIFFUSION DE LORRAINE

OUVERTURE à METZ d'une boutique GEORGES RECH 1, on Bonne-Ruelle.

Une page d'histoire au Luxembourg



Le serment du Grand-Duc héritier

Date historique pour le Luxembourg en ce mercredi 4 mars, au Palais grand-ducal. Le Grand-Duc héritier Henri de Luxembourg a prêté le serment d'observer la Constitution du Grand-Duché devant une délégation de parlementaires.

Henri a exigé un ferme refus de défaire les institutions.

Lire en page 2

Effet d'annonce

Au lieu d'être en mesure. Le plus gouvernemental de tous les candidats européens dans trois vallets : ne peut pas se vanter d'être le plus préparé.



Message reçu et récompensé

Six élèves du lycée Huetlevet de Behren-lès-Forbach s'efforcent de décrocher le premier prix du Concours national de travail manuel organisé par le Rotary-Club.



Aiutino : scène de ménage au tribunal

Lire en « Région »

Briey : la justice à l'aide d'une jeune SDF

Metz : mieux vivre la ville



URBEST, le salon des équipements urbains, a débuté hier à Metz. Pendant trois jours, des professionnels et des spécialistes discuteront de l'aménagement des cadres de vie et découvriront les nouveautés en matière d'urbanisme.

Lire en « Région »

Amnéville : braquage à la poste

Colmar : J.-J. Weber condamné

Les Bitchois au ministère



Les délégués de l'hôpital de Bitche ont bravé hier les intempéries à Paris, pour venir exprimer leurs revendications sous les fenêtres du secrétariat d'Etat à la Santé.

Première à la NASA



Eileen Collins, première Américaine à avoir piloté une navette spatiale, va connaître une autre première : elle doit être promue aujourd'hui à la Mission-Blanche, par Bill Clinton, au poste de commandant de navette.

Aujourd'hui dans Le TOP Evénement hip-hop : Raggasonic à Nancy

Le sommet des gardiens



Laurent Létizi face à Andreas Köpcke (notre photo). Le sommet Metz-Marville, demain soir à Saint-Symphorien, sera également un choc de gardiens.

Philippe WALCAMP.

# REVUE

11 mars 1998

Nr. 11 11. März 1998 79 F + 64 Seiten TéléREVUE

# REVUE

d'letzebuenger Filmmarkt



Henri, Lieutenant - Représentant

## KONTINUITÄT IM HAUSE LUXEMBURG

Défilé Pierre Balmain  
GLANZ UND  
GLORIA IM  
CERCLE  
MUNICIPAL

tageblatt

zeitung für lëtzebuerg

Mittwoch, 4. März 1998
28 Franken oder 0,69 Euro

Jahrgang 86 / Nr. 52
http://www.tageblatt.lu

Dynastie im Zeichen der Kontinuität

Großherzog Jean vertraut Erbprinz Henri die Lieutenance an

Eidesleistung heute im „Palais“

Es ist schon ein geschichtliches Ereignis: Großherzog Jean hat entschieden, seinem ältesten Sohn, dem Erbprinzen Henri, die in der Luxemburger Verfassung vorgesehenen Lieutenance für Staatsgeschäfte anzuvertrauen.

Damit wird ein wesentlicher Akt der Nachfolgeprozedur vollzogen.

Luxemburg - Nicht die Tatsache, daß Prinz Henri, wie er im Volksmund heißt, nun zu höheren Ehren und Aufgaben gelangt, ist die Überraschung, sondern der vom Großherzog Jean gewählte Zeitpunkt.

Die wenigen, die um den bevorstehenden Staatsakt wußten, waren um verständlichen Gründen an Schweigepflicht gebunden. So konnte der Staatsoberhaupt gestern Abend selber über Radio und Fernsehen dem Lande seinen Beschluß erläutern.

Der Großherzog verwies auf das Beispiel seiner Mutter, Großherzogin Charlotte, die auch ihn etappenweise auf seine Aufgaben im Interesse Luxemburgs vorbereitet hatte.



Die Lieutenance ist die letzte Etappe von Erbprinz Henri's Vorbereitung auf das Amt des Staatsoberhauptes

Berichte und Photos: Seite 2 bis 7

Erste Absetzbewegungen innerhalb der Union

Sachte sägen Parteifreunde am Kandidaten Kohl

Bonn - Nach dem SPD-Wahltag in Niedersachsen wickelt sich innerhalb der CDU der Druck auf Bundeskanzler Helmut Kohl.

Der stellvertretende Unionsfraktionschef Heiner Geißler fordert gegen den CDU-Vorsitzenden auf, über Konsequenzen aus der Wahl nachzudenken. Einen Verzicht Kohls auf eine erneute Kanzlerkandidatur fordert Geißler aber nicht.

Der niederländische Ministerpräsident und SPD-Kanzlerkandidat Gerhard Schröder sagte, er rechne damit, daß Unionsfraktionschef Wolfgang Schäuble Spitzenkandidat der Union bei der Bundestagswahl sein werde. Schäuble selbst warnte entschieden vor einer Personaldiskussion.

Geißler sagte in der ZDF-Sendung „heute nacht“, „Ohne Helmut Kohl geht es nicht und gegen ihn auch nicht. Aber genauso wie jeder von uns, der in der Verantwortung steht, mit mir sich selber zu Rate gehen soll, wie es weitergehen müßte, muß er es auch tun.“

Zu einer möglichen Kanzlerkandidatur Schäubles sagte der CDU-Politiker: „Richtig ist, daß Wolfgang Schäuble ein hervorragender Kandidat wäre für dieses Amt.“

Schäuble erklärte im ZDF, das Vertrauenskapital, das Kohl in Europa habe, sei ein „ungeheures Pfund für uns“, auch bei der kommenden Währungsunion.

Schröder sagte im ZDF: „Ich persönlich glaube, daß die Union noch rechenbar, daß sie den glücklichen und auch verbrauchten Kohl gegen Wolfgang Schäuble austauscht.“ Ihm persönlich sei „Kohl lieber, er ist leichter zu schlagen.“

Eine große Koalition mit der Union schloß Schröder erneut nicht grundsätzlich aus. Dies sei „keine strategische Option“. Es wäre aber „auch keine Katastrophen“. Der Deutsche Gewerkschaftsbund, die IG Metall und die IG Bau hoffen nach dem SPD-Wahltag in Niedersachsen auch auf einen Politikwechsel in Bonn.

Indien Politisches Patt läßt Aktien purzeln

Neu-Delhi - Die indische Wirtschaft hat gestern empfindlich auf den Ausgang der Parlamentswahl reagiert, bei dem sich keine Mehrheit für eine tragfähige Regierungsbildung abzeichnet. Die Börse rutschte um 3,5 Prozentpunkte ab.

Der scheidende Ministerpräsident I.K. Gujral kündigte an, mit aller Macht eine Regierungsbildung der nationalistischen Hindu-Partei Bharatiya Janata (BJP) voranzutreiben zu wollen.

Seine Vereinigten Front werde sich mit der Kongresspartei verbünden, sagte Gujral in einem Interview der Nachrichtenagentur AP in Neu-Delhi. Genau dieses Bündnis hatte jedoch in den vergangenen zwei Jahren zu einem weitgehenden politischen Stillstand geführt.

Zur Bildung einer gefestigten Regierung und zur Beendigung des politischen Patts war die Parlamentswahl um drei Jahre vorgezogen worden.

UNO-Sicherheitsrat endlich über Resolution einig

Irak: Kein Freibrief für Washington

New York/Paris - Nur wenige Stunden nach der Verabschiedung der neuesten UN-Resolution zu Irak sind gestern die unterschiedlichen Interpretationen der Entschließung offen zutage getreten.

Während der US-Botschafter Bill Richardson erklärte, die Androhung „schwerster Konsequenzen“ gebe den USA im Falle einer Nichtinhaltung der Abmachungen mit UN-Generalsekretär Kofi Annan „grünes Licht“ für einen Militärschlag gegen Irak, betonten die meisten anderen Mitglieder des Sicherheitsrates, diese Formulierung gebe Washington nicht das Recht, ohne vorherige Anrufung des Gremiums einen Angriff vorzutragen.

Die amerikanische Auslegung wurde lediglich von Großbritannien geteilt. Der stellvertretende französische Außenminister Bertrand Dufourcq flog gestern zu einem dreitägigen Besuch nach Bagdad.

Dabei will er mit hohen irakischen Regierungsvertretern, möglicherweise auch mit Präsident Saddam Hussein, zusammentreffen.

Die Sprecherin des Ministeriums, Anne Gazou-Secret, betonte vor Journalisten in Paris die französische Auffassung: daß die Resolution einen automatischen Angriff auf Bagdad nicht decke.

Fortsetzung: Seite 9

Kosovo: Internationale Warnungen an Belgrad

„EU wird keine weitere Eskalation dulden“

Brüssel/Pristina - Die Europäische Union hat gestern die diplomatische Initiative zur Entschärfung der Krise im Kosovo übernommen.

Wie in Brüssel verlautete, soll der britische Außenminister Robin Cook am Donnerstag nach Belgrad reisen, um eine weitere Eskalation in der serbischen Unruheprovinz zu verhindern. Er wird u.a. mit Jugoslawiens Präsident Slobodan Milosevic zusammentreffen.

Die USA drohten Belgrad mit schärfsten Konsequenzen. In der Hauptstadt des Kosovo, Pristina, wurden Augenzeugenberichte be-

kamt, denen zufolge die serbische Polizei Albaner gezielt angegriffen hat. EU-Außenkommissar Hans van den Broek mahnte bei einem Besuch des jugoslawischen Handelsministers Borislav Vukovic in Brüssel: „Die EU wird keine neue Eskalation auf dem Balkan dulden.“

Er forderte Milosevic zum Dialog mit den Separatisten im Kosovo auf. Der EU-Kommissar betonte allerdings, daß die Union die Forderungen nach Unabhängigkeit nicht unterstützen werde.

Europa: Seite 11

Kommunalwahlen in den Niederlanden

Ein wichtiger Test für die Haager Koalition

Von unserem Korrespondenten Thomas Roser, Utrecht

Heute wählen die Niederländer ihre neuen Kommunalparlamente. Zwei Monate vor den Parlamentswahlen feiern Regierung und Oppositionsparteien in Den Haag den Umengang mit Spannung entgegen: In den Kommunalwahlen sehen vor allem die drei Partner der Regierungskoalition einen wichtigen Stimmungstest.

Umfragen zufolge kann vor allem die rechtsliberale VVD auf erhebliche Stimmengewinne von

finf bis zehn Prozent rechnen, während die linksliberale D'66 eine Halbierung ihres Anhangs fürchten muß. Leichte Gewinne werden für die sozialdemokratische PvdA von Premier Wim Kok prognostiziert.

Den oppositionellen Christdemokraten droht ein ähnlich schlechtes Ergebnis wie 1994. Auf Zugewinne dürfen hingegen die linken Oppositionsparteien hoffen.

Rechtsextreme und Altparteien, die 1994 in überraschend großer Zahl in die Stadträte einzogen, schienen keine Rolle mehr zu spielen.

Fortsetzung: Seite 9

Euro: Jour-J -302 with Euro symbol graphic

Kulturissimo Seite 19-22 with image of a person

Fußball: UEFA-Pokalspiele im Viertelfinale Seite 37 with image of football players

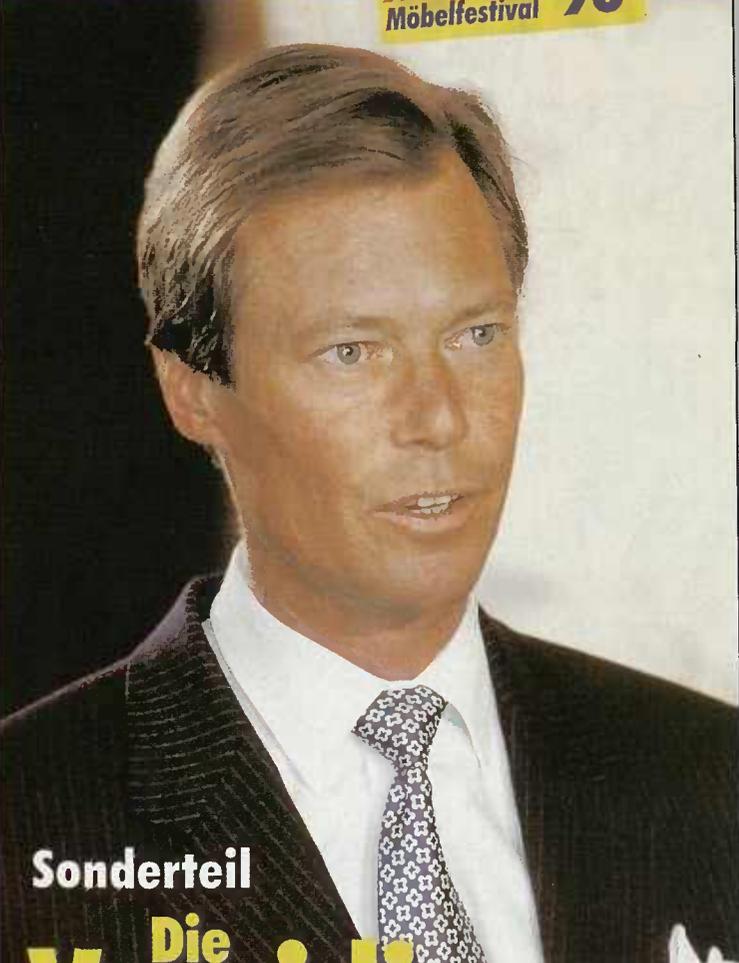
Weiterhin Regen und stürmische Winde Seite 11 with weather map and thermometer

# TELECRAN

14 au 20 mars 1998

# TELECRAN

12 14.3. - 20.3.1998 24 Extraseiten: Möbelfestival '98 63F / 3 DM



**Angebot wächst  
Luxemburg  
im Web**

**John N. Elam  
Der britische  
Botschafter  
in Luxemburg**

**SAT.1-Thriller  
Gudrun  
Landgrebe  
im Opernball**



**Sonderteil  
Die  
Vereidigung  
von  
Prinz Henri**

## Den Ierwgroussherzog Henri gët Lieutenant-représentant vum Grand-Duc

3. Mäerz 1998

Interview réalisée par  
Maurice Molitor et  
Guy Weber avec  
Gilbert Trausch  
sur Télé Luxembourg

Maurice Molitor:

Dir hutt ët um Générique gemierkt, dir mierkt ët och um Dekor, haut as keen Dag wéi déi aner, dësen 3. Mäerz 1998 as effektiv e markanten Datum fir eist Land, och wann d'Geschicht spéider eemol de 4. Mäerz zréckbehale wäert, well mar geschitt am Fong réischt dat, wat haut ugekënnegt gouf: de Grand-Duc Jean huet decidéiert, säi Fils Henri Lieutenant-représentant ze maachen, a mar gët den Ierwgroussherzog an däer neier Funktioun vereedegt.

Mir hu genuch Zäit am Kader vun dëser Spezial-emissioun drop anzegoen, wat dat elo an der Praxis bedeit. Am Studio begrëssen ech den Historiker Gilbert Trausch, dee wéi wuel kaum een anere Bescheid weess, iwer eis d'Land, séng Geschicht a säin Herrscherhaus.

Mä loosse mir chronologesch virgoen, an dofir kucken a lauschtere mir eis virop mol d'Déclaratioun un, déi de Staatsminister Jean-Claude Juncker de Mëtteg, punkt 3 Auer virun der Châmbre gemaach huet, an an däer hien de Volléksverrieder an domatt dem ganze Land d'Décsioun vum Grand-Duc matgedeelt huet:

Déclaratioun vum Staatsminister  
Jean-Claude Juncker.....  
Usprooch vum Grand-Duc.....

Maurice Molitor:

Fir et nach eemol ganz kloer ze maachen, de Grand-Duc bleiwt Grand-Duc, Staatschef mat all sénge Pouvoiren, Hien delegéiert jhust eenzel Pouvoiren u Säin Lieutenant-représentant, den Ierwgroussherzog Henri, ouni déi Pouvoiren dofir awer selwer ofzegin.

Mat der Vereedigung vum Lieutenant-représentant mar gët eng Iwergangszäit agelaut. Den Ierwgroussherzog kritt d'Geleënheet, sech lues a lues op séng zukünfteg Aufgaben als nächste Staatschef virzebereeden. De Groussherzog Jean wënscht dee fléissenden Iwergang ausdrécklech, hien huet sech aus fräie Stécker dofir entscheed. Eis Constitutioun bidd him déi Méiglechkeet, si schreiw se awer nët vir, 't as also keng Obligatioun, wéi de Guy Weber explizéiert:

Guy Weber:

D'Lieutenance as eng Institutioun, déi am Artikel 42 vun eiser Constitutioun festgeschriwen as: "Le Grand-Duc peut se faire représenter par un Prince du sang qui aura le titre de lieutenant du Grand-Duc et résidera dans le Grand-Duché."

Den Ierwgroussherzog Henri gët also als Lieutenant-représentant, Stellverrieder vum Groussherzog Jean. Den Ierwgroussherzog gët an den Exercice vum Pouvoir agebonnen, den Ierwgroussherzog kritt verschidden groussherzoglech Prerogativen vum

Grand-Duc delegéiert. Et as dem Grand-Duc virbehalen, déi genee Modalitéite vun der Lieutenance ze definéieren. D'Lieutenance as eng Bedeelegung, eng Associatioun un de groussherzogleche Pouvoiren. E Beispill aus der virechter Lieutenance, fir dat z'illustréieren: E Règlement Grand-Ducal gët am Numm vun der deemoleger Groussherzogin Charlotte arrêtéiert, ënnerschriwen gët deen Text vun dem deemolege Lieutenant-représentant, an deemolegen Ierwgroussherzog Jean. De Lieutenant-représentant kann deemno Gesetzer ënnerschreiw, déi am Numm vum Grand-Duc ausgeschafft an an der Châmbre gestëmmt goufen. Als Lieutenant-représentant empfänkt den Ierwgroussherzog Henri an d'Zukunft all véierzéng Deg de Premier an Audienz, fir sech iwert déi lafend Regierungsgeschäfte an d'Bild ze setzen. De Staatsminister gesäit awer och an regelméissegen Ofstänn de Grand-Duc selwer. De Grand-Duc bleiwt nämlech Staatschef, als Staatschef empfänkt de Groussherzog weider d'Staatschefen op Staats- oder offizieller Visite, an de Grand-Duc vertritt d'Land op Staatsvisiten am Ausland. De Lieutenant-représentant empfänkt fir säin Deel Regierungschefen an Ausseministerten, déi op offiziell Visite op Lëtzebuerg kommen. De Grand-Duc bleiwt als Chef vun der Groussherzoglecher Famill verantwortlech fir déi groussherzoglech Domainen, de Grand-Duc bleiwt och Kommandant vun der Force Publique.

Maurice Molitor:

D'Lieutenance vum Ierwgroussherzog Henri as oder gët déi

fënneft an der Geschicht vun eisem Land. Déi éischt geet zrëck op 1850, wéi den Hollännesche Kinnek Wëllem den Drëttén säi Brudder, de Prënz Hari Lieutenant gemaach huet, natürléich nët ouni Grond, an dee Grond weist och, wou d'Lieutenance historesch hir-kënnt.

Gilbert Tausch:

De Grand-Duc, Kinnek vun Holland, deen huet jo nët zu Lëtzebuerg residéiert, dee war a séngem Palais zu La Haye, an duerfir huet hien 1850 decidéiert, ee Mëmber vu sénger Famill, säi Brudder op Lëtzebuerg ze schécken, mat verschiddenen Hinterabsichten, Absichten, hie wollt éischters, datt deen zu Lëtzebuerg d'Rechter vun der Kroun sollt verteidegen, hien wollt awer och, datt deen géng déi wirklech Bedürfnisser vum Land kenneléieren, an dann drëttens och duerch d'Präsenz vun engem Prënz zu Lëtzebuerg den Attachement vun der Populatioun un d'Dynastie, un d'Monarchie stäerken. An de Prënz Henri, oder wéi mir soen, de Prënz Hari as aussergewéinlech beléift zu Lëtzebuerg gewiescht, hien huet am Schlass zu Wallfer residéiert, hie war e gudden Deel vum Joër ëmmer bei eis, an hien huet déi Lieutenance 29 Joër bis zu séngem Dout ausgeübt.

Maurice Molitor:

Déi aner Lieutenancen haten weéneeg aner Hannergrënn.

Déi zweet zum Beispill war déi vum Prënz Guillaume. Säi Papp, den Grand-Duc Adolphe, huet

hien zu séngem Stellvertreder gemaach, wéi säin héigen Alter vu 85 Joer him d'Regieren ëmmer méi schwéier gemaach huet. De 4. Abrëll 1902 gouf de Prënz Guillaume Lieutenant, hien as ët dräi an en halleft Joër laang bliwen, bis zum Dout vu séngem Papp am November 1905, du gouf hien selwer Groussherzog. Hie war dat awer nët laang, nëmme knapps dräi Joër. Séng ugeschloe Gesondheet huet hien am Mäerz 1908 forcéiert, senger Fra, der Grande-Duchesse Marie-Anne d'Staatsgeschäfte z'iwerdroen.

Déi drëtt Lieutenance an eiser Geschicht huet 8 Méint gedauert. Am November dat selwecht Joër as de Groussherzog Guillaume de Véierten gestuerwen, séng Fra, d'Marie-Anne, d'Mamm iwwigens vun der Grande-Duchesse Charlotte, huet d'Staatsgeschäfte duerno als Régente virugeféiert. Déi Régence, wouran ënnerscheid déi sech vun der Lieutenance?

Gilbert Tausch:

Bei der Lieutenance, do iwerdréit de Grand-Duc een Deel vu séngem Pouvoir op säi Représentant, wat am Fall vu Lëtzebuerg gewéinlech de Fils war, den Ierwgroussherzog. D'Régence gët ugewandt, wann de Groussherzog séng Fonktiounen als Chef d'État nët méi kann ausüben, wann e krank as, schwéier krank as, wéi dat de Fall beim Guillaume war, oder awer wann den Héritier vum Troun nach mannerjäreg as, zum Beispill, wéi den Grand-Duc Guillaume 1912 gestuerwen as, du sollt séng Duechter him op den Troun folgen, d'Marie-

Adelheid, dat hat ewer nach keng 18 Joër, du huet wärend dene 6 Méint, d'Mamm, d'Marie-Anne d'Régence ausgeübt, a wéi d'Marie-Adelheid 18 Joër hat, dun as si Grande-Duchesse gin.

Maurice Molitor:

D'Grande-Duchesse Charlotte huet der Lieutenance du gewëssermoossen eng aner Interpretatioun gin, wéi si hire Fils, de Prënz Jean 1961 Lieutenant-représentant gemaach huet. De Jay Schiltz huet Dokumenter vun deemools zesummegehalt:

Am Portrait sin 2 Funktiounen vum Ierwgroussherzog ugeschwat gin, dass hien och als Lieutenant-représentant nach déi wirtschaftlech Interessen vun eisem Land vertritt, do gët et jo wuel kee Problem, mä kann den Ierwgroussherzog Henri Mëmber vum Staatsrot bliwen?

Gilbert Tausch:

D'Verfassung seet näischt dorwer, d'Verfassung as ganz kuerz iwer de Lieutenant-représentant. Si definéiert séng Pouvoiren nët, sondern hien huet déi Pouvoiren, déi de Grand-Duc him iwerdréit. Mä wann ech mir géng iwerleën, als Représentant vum Grand-Duc huet en een Deel vum Pouvoir exécutif, huet e Pouvoir exécutif, de Staatsrot huet awer nach aner Funktiounen. Ech si kee Jurist, mä ech kënnt mir virstellen, dass dorauer awer Schwiregkete kënten entstoen, Ambiguitéiten. Et as nët u mir ze soen, wéi den Ierwgroussherzog, deen hien jo nach ëmmer as, sech an deem Fall soll behuelen.

Maurice Molitor:

Säi Papp huet 1961 aus dem Staatsrot op jiddfer Fall demissionéiert.

Gilbert Trausch:

Dann wäert hien et wahrscheinlech och sou maachen.

Maurice Molitor:

Déi eeler Generatioun huet sécher en anert Verhältnis zu der Groussherzogelecher Famill wéi déi jonk, dat kënnt wuel zu engem gudden Deel duerch de Krich, wou virun allem d'Grande-Duchesse Charlotte jo Symbol gouf fir Fridden a Fräiheet. Dat Schlüsselerliwneis feelt der Generatioun vun haut e bëssen, glécklecherweis muss ee soen, mä wat muss, wat kann den Ierwgroussherzog maachen, fir eng ähnlech enk Relatioun tëscht dem Haff an dem Land ze halen?

Gilbert Trausch:

Déi ganz enk Relatiounen sin iwert d'Malheur vun eisem Land natiirlech am Krich komm, wou ee Moment déi Idee, datt de Souverain de Symbol vum Land as eng wiirklech Realitéit, ech ging soen eng bluddeg Realitéit gin as.

Haut liewe mir an normalen Zäiten an dann as déi Idee, datt de Staatschef oder de Lieutenant d'Kontinuitéit vum Staat duerstellt, dat as relativ abstrakt, dat as relativ realitéitsfrem, an esou empfangen déi jonk Leit et, mä et muss een déi jonk Leit awer drop hiweisen, datt mir als Land gutt mat eiser Dynastie

gefuert sin, mir sin eent vun dene wéinege Länner, déi an dësem Joërhonnert, säit 1919 nët de klengste Problem mat eisen Staatschefen hat, wat een nët kann vun allen anere Länner soen.

Mir hun och dat eleiten: an engem klenge Land, wou jiddferree jiddferree kennt, as et dach gutt, datt déi Fonktioun vum Staatschef aus deem Gehangel, de Streidereien vu Parteien erausgezu gët, well Parteien, déi schléissen noutwendigerweis Kompromissen of, an do kënnt een sech virstellen, datt déi zwou grouss Parteien sech dat gëngen deelen, déi eng krite de Premierminister, an déi aner krite de Staatschef.

Wat mir a wat een der Jugend och muss haut soen as, mir erwaarden vun eisem Grand-Duc, vum Lieutenant-représentant, datt en onparteesch as, wat mir och wiirklech nët vun de Politiker erwaarde kënnen, och nët däerfen, déi gehéieren enger Partei un, während de Staatschef an och de Lieutenant-représentant, dee fir all Lëtzebuurger do as. E gewielte Staatschef as ëmmer nëmme de Chef oder dee vun enger Majoritéit, awer nët onbedengt vum ganze Vollek.

Ech mengen, an der heutiger Situatioun spiren déi jonk Leit natiirlech dat nët esou direkt, mä ech mengen all Chef d'État, dee kënnt, bréngt säin eegene Stil mat, ech kënnt mir gutt virstellen, datt de Pränz Henri och mat séngem Stil och bei der Jugend gutt ukënnt, an hie gët jo a sénger Tâche gutt ënnerstëtzt vu sénger Fra d'Grande-Duchesse Héritière.

Maurice Molitor:

Fir d'Grande-Duchesse Joséphine Charlotte an d'Ierwgroussherzogin Maria Teresa ännert sech iwregens näischt duerch de Changement, deen haut ugekënnegt gouf.

Näischt ännert och, wat déi verschidden Residenzen vun der Groussherzogelecher Famill ubelaangt. Dat bedeit also, dass deen neien Lieutenant-représentant an d'Ierwgroussherzogin Maria Teresa zesummen mat hire fënnef Kanner zu Fëschbech am Schlass wunne bleiwen, do wou si zënter 1987 scho wunnen. Fëschbech as Privatbesëtzt vun der Groussherzogelecher Famill. Déi Residenz war der Grande-Duchesse Charlotte besonnesch un d'Häerz gewuess, si hat sech no hirem Abdicatioun a bis zu hirem Doud dohinner zréckgezun.

D'Residenz vum Grand-Duc Jean a vun der Grande-Duchesse Joséphine Charlotte bleiwt d'Schlass zu Colmarbiërg, dat Schlass as Propriétéit vum Lëtzebuurger Staat zënter 1934 a gët ëmmer dem jeweilegen Herrscher zur Verfügung gestallt. Deemno liewt déi Groussherzoglech Koppel zënter 1964 schon hannert dëse Maueren.

Offiziell Residenz a virun allem Aarbechtssëtz as de Palais am Häerz vun der Staat, an dat schon zënter 1890, grad sou laang wéi d'Dynastie vun den Nassauer un der Spëtzt vun eisem Land steet. Zënter dem Ofschloss vun de groussen Restauratiounsaarbechten tëscht 91 a 97 baussen a bannenan as dee Palais jo neess e richteg

Bijou. Hei huet de Grand-Duc säi Büro, och dem Ierwgroussherzog säi Schreiwdeesch steet am Palais. A Klammere sief awer gesot, dass hien, elo wou hie Lieutenant gët, en neien an wéi ët schéngt méi e grouse Büro am Palais bezéie wäert.

Vereedigung am Palais 4. März 1998

Maurice Molitor:

Den Ierwgroussherzog Henri kënnt eran zesummen mam Staatsminister Jean-Claude Juncker a mam Maréchal de La Cour, dem Här Henri Ahlborn. Elo wäert gläich de Châmbrepräsident Jean Spautz d'Wuert un hie riichten.

Jean Spautz....

Eedesleeschtuug....

Applaudissementer vun der Députatioun, an elo wäert den neien Lieutenant-représentant äntwerten.

Äntwert vum neien Lieutenant-représentant.....

Maurice Molitor:

Elo gët de Protokoll vun där Zeremonie ënnerschriwen vum Châmbrepräsident Jean Spautz, dee Protokoll gët dann de Mëtteg am Plenum vun der Châmbre virgelines.

Och de Greffier Jean Wagener setzt séng Ënnerschrëft ënnert dat Dokument.

Här Trausch, eis Dynastie as engk mam Land verbonnen, d'Land as engk mat der Dynastie verbonnen, an dorun wäert sech elo näischt änneren.

Gilbert Trausch:

Ech gleew kaum. D'Dynastie as engk mam Land, ech géng soen mat der Geschicht vum Land verbonnen. D'Dynastie geet zrëck op d'Originen vun eisem Grand-Duché. Eist Grossherzogtum as 1815 um Wiener Kongress geschaf gin als selbstännege Staat, an um Wiener Kongress as och scho gesot gin, datt dat Grossherzogtum un d'Dynastie vun den Nassauer kéim als hire Familjebesëtzer.

Maurice Molitor:

Wann ech lech kuerz däerf ënnerbriechen. Den Grand-Duc an d'Grande-Duchesse sin elo an d'Salle des Fêtes erakomm fir hirem Fils ze felicitéieren, fir déi nei Aufgaben, elo as ët un der Ierwgroussherzogin Maria Teresa an um Prënz Guillaume, deen, wee weess, vläicht eng Kéier op déi selwecht Façong ageleet gët a séng zukünfteg Responsabilitéiten. Kann dat elo eng Traditioun gin?

Gilbert Trausch:

Ech géng unhuelen, an et as eng gutt Traditioun. Mä fir elo zrëckzekommen, also mir sin engk als Land mam Wiener Kongress a mat den Nassauer verbonnen, allerdéngs deemools war den Souverain Kinnek vun den Niederlanden a Groussherzog vu Lëtzebuerg, an dat war op d'Dauer keng gutt Solutioun fir eis, well et sin Interessekonglikten tëschent Holland a Lëtzebuerg komm, an duerfir war et fir d'Land eng gutt Saach, wéi 1890 déi Trennung koum.

An déi Trennung, déi as komm duerch een Erbpakt, e Pacte de Famille vun den eenzelnen Nassauer Familjen, dee gesot huet, wann an enger Liniën de Mannesstamm géng ausstierwen, da géng hire Familjebesëtzer an déi nächst Linn iwergoen. 1890 as de Guillaume den Drëtte gestuerwen, hien hat e Meedchen, d'Wilhelmine, dat as Kinnegin vun Holland gin, mä Lëtzebuerg a säi Familjebesëtzer as iwergang un déi nächst Branche vun de Nassauer, Nassauer-Weilburg, an dat war den Herzog vun Nassau, den Adolphe, a säithir hu mir eis eegen Dynastie fir eis, an ech mengen, dat as e groussen Avantage fir d'Land gewiescht, mir konnten och no baussen méi als selbstännege Land optrieden. D'Dynastie war d'Symbol, datt Lëtzebuerg ee separaten, onofhängegen, souveräne Staat as, a mir sin bis haut gutt mat eiser Dynastie gefuer.

Maurice Molitor:

En neie Regne kënnegt sech elo un, kritt d'Monarchie, kritt d'Dynastie doduerch eng nei Legitimitioun, muss se sech déi erschaffen?

Gilbert Trausch:

D'Legitimitioun as eppes ganz Komplexes, eleng formell gesin, geet d'Legitimitioun vum Grand-Duc zrëck op déi eenzel Verträge, dat kënnt bis op de Wiener Kongress. De Wiener Kongress, den Traité vun 1867, an den Erbpakt, vun deem ech elo geschwat hun vun 1783, sin alleguerten an der Constitutioun vun 1868 opgezielt. Dat as eng Legitimitioun, an dat as déi formell Legitimitioun.

Et gët eng aner Legitimitéit vun der Monarchie haut, an déi läit am Vollék. Eng Dynastie muss vum Vollék akzeptéiert gin, a wann dat de Fall as, dann as se legitim. Mir hu jo hei am Land déi eegenarteg Situatioun, datt eis Dynastie sech eemol de Wahlen huet missen stellen. Mir haten 1919 e Referendum, wou d'Lëtzebuerger konnte wielen tëschent dem Maintien vun der Dynastie mat der Grande-Duchesse Charlotte oder d'Republik, deemools hun se zu 78% fir d'Monarchie gestëmmt, et as also bei eis nët eng Dynastie, wéi et an de Formele steet: "Par la grâce de Dieu - Gottes Gnadentum" - do gleeven nët méi vill Leit drun, mä si as baséiert op de Wëllen vum lëtzebuerger Vollék. Ech mengen do as déi déif Legitimitéit, déi muss allerdéngs sech all Groussherzog nei erkämpfen.

Maurice Molitor:

Den neien Lieutenant-représentant hält an dese Minutten

d'Felicitatiounen vun der Châmberdeputatioun entgéint. Wéi geet et elo virun? Nun als éischt Amtshandlung wäert den Ierw-groussherzog Henri als Lieutenant-représentant haut de mëtteg um halwer dräi de Staatsminister Jean-Claude Juncker an Audienz empfänken, an et as dermatt ze rechnen, dass hien an den éischten Deeg elo Verrieder vun alle Forces vives de la Nation empfänke wäert, sou wéi säi Papp dat och gemaach hat 1961, wéi hien Lieutenant-représentant gouf.

No där Zeremonie as elo am Palais nach eng kleng Réceptioun zu Éieren vun dem neien Lieutenant-représentant, vun där Réceptioun sin eis Kame-raën a Mikroën natiirlech ausgeschloss. 'T geet lues a lues op een Enn. Ech géif proposéieren, dass mir eis och elo aus der Iwerdroung rausschalten, nach jhust vläicht déi Gruppephoto mathuelen, déi elo gemaach gët: de Lieutenant-représentant, d'Verieder vun der Groussher-

zoglecher Famill mam Grand-Duc un der Spëtzt natiirlech, den Staatsminister Jean-Claude Juncker, de Maréchal de la Cour an d'Députatioun vun der Châmber, déi also am Numm vum ganze Lëtzebuerger Land, vum Lëtzebuerger Vollek deen Eed elo grad entgéint geholl huet.

Op dem souwisou scho besonneschen Dag krut déi Groussherzoglech Famill och nach eng ganz freedeg Nouvelle, am fréie Moien kouw nämlech de kleng Prënz Paul Louis Jean Marie Guillaume op d'Welt, dat éischt Kand vun der Prinzessin Sybilla a vum Prënz Guillaume. Der Mamm an dem Puppelche geet et gutt. Nach eemol eis Felicitatioune fir déi bestëmmt glécklech Elteren a Grousselteren. De Paul Louis as schon hiirt 18. Enkelkand.



Le remaniement ministériel

Le remaniement ministériel a été annoncé le 30 janvier 1998. Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé les changements à la suite de la démission de son ministre de la Santé, Jean Charest. Le remaniement a permis de maintenir la stabilité du gouvernement tout en intégrant de nouvelles compétences.

Le remaniement ministériel a été annoncé le 30 janvier 1998. Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé les changements à la suite de la démission de son ministre de la Santé, Jean Charest. Le remaniement a permis de maintenir la stabilité du gouvernement tout en intégrant de nouvelles compétences.

Le remaniement ministériel

Le remaniement ministériel a été annoncé le 30 janvier 1998. Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé les changements à la suite de la démission de son ministre de la Santé, Jean Charest. Le remaniement a permis de maintenir la stabilité du gouvernement tout en intégrant de nouvelles compétences.

Le remaniement ministériel a été annoncé le 30 janvier 1998. Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé les changements à la suite de la démission de son ministre de la Santé, Jean Charest. Le remaniement a permis de maintenir la stabilité du gouvernement tout en intégrant de nouvelles compétences.



# Le remaniement ministériel

du 30 janvier 1998



# Le remaniement ministériel

10-30 janvier 1993

## Le remaniement ministériel

du 30 janvier 1998

Un remaniement ministériel a été effectué le 30 janvier 1998, suite à la démission des ministres Marc Fischbach et Johny Lahure. Monsieur Marc Fischbach, dont la candidature pour le mandat à la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg avait été rendue publique le 7 novembre 1997, a été élu le 27 janvier 1998 juge à cette Cour qui siègera à partir de novembre 1998 à Strasbourg. Monsieur Johny Lahure avait annoncé sa démission comme ministre de la Santé et ministre de l'Environnement le 22 janvier 1998. Par arrêtés grand-ducaux du 30 janvier 1998, Son Altesse Royale le Grand-Duc a accordé démission honorable, sur leur demande, avec effet au 4 février 1998, à Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, Ministre du Budget, Ministre aux Relations avec le Parlement, et à Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, Ministre de l'Environnement. Dans la matinée du 30 janvier 1998, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé, au Palais grand-ducal, Monsieur Marc Fischbach et Monsieur Johny Lahure. Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 1998, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État, et Monsieur Luc Frieden, avocat, ont été nommés ministres, et Madame Lydie Err, avocat, a été nommée Secrétaire d'État, avec effet au 4 février 1998.

Le 30 janvier 1998, Monsieur Luc Frieden et Madame Lydie Err ont prêté serment devant le Grand-Duc. La cérémonie d'assermentation s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Claude Juncker,

Premier Ministre, Monsieur Alex Bodry, Ministre, et Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'État.

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 1998, l'arrêté grand-ducal du 26 janvier 1995 portant attribution des départements ministériels a été modifié comme suit: le Ministère de l'Environnement est attribué à Monsieur Alex Bodry, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation physique et des Sports sont attribués à Monsieur Georges Wohlfart, le Ministère de la Justice est attribué à Monsieur Luc Frieden, qui en outre est chargé du Budget et des Relations avec le Parlement. Monsieur Frieden est également chargé de coordonner les travaux gouvernementaux relatifs à l'introduction au Luxembourg de la monnaie unique européenne.

Enfin, par arrêté grand-ducal du 30 janvier 1998, délégation de compétence est donnée à Madame Lydie Err, Secrétaire d'État, pour les affaires suivantes relevant du Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce exté-



Premier entretien professionnel entre Madame Lydie Err et Monsieur Luc Frieden

rieur et de la Coopération: coordination de la promotion commerciale à l'étranger; régime de politique commerciale; office des Licences; relations avec les organisations non gouvernementales.

Au cours de la séance publique de la Chambre des Députés du 11 février 1998, Madame Romy Bruck-Roth a succédé à Monsieur Luc Frieden, et au cours de la séance publique du 3 mars 1998 Monsieur Alphonse Grimler a pris la succession de Madame Lydie Err.



S.A.R. le Grand-Duc Jean et Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, entourés des nouveaux membres du Gouvernement: Madame Lydie Err, Secrétaire d'État, les ministres Monsieur Georges Wohlfart, Monsieur Alex Bodry et Monsieur Luc Frieden

**Monsieur Luc FRIEDEN,  
Ministre de la Justice,  
Ministre du Budget,  
Ministre aux Relations  
avec le Parlement**

Monsieur Luc FRIEDEN est né à Esch-sur-Alzette le 16 septembre 1963.

Après ses études primaires à Esch-sur-Alzette, il poursuit ses études secondaires au Lycée de Garçons à Esch et à l'Athénée de Luxembourg où il obtient en 1982 le diplôme de fin d'études secondaires (section classiques-économiques).

Il fait ensuite des études de droit au Centre Universitaire de Luxembourg et à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), où il obtient en 1986 une Maîtrise en Droit des Affaires.

En 1987, il devient Master of Comparative Law and Legal Philosophy de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) et en 1988 Master of Laws de la Harvard Law School aux États-Unis.



Monsieur Luc Frieden, ministre de la Justice, ministre du Budget, ministre aux relations avec le parlement (et informellement ministre Euro)

Pendant ses études post-universitaires, il écrit un mémoire sur le sujet «Media Newsgathering by Satellites» qui est publié en 1989 par le Stanford Journal of International Law. Il suit également des cours à la John F. Kennedy School of Government de l'Université de Harvard.

De 1989 à 1998, Monsieur Luc Frieden est avocat au barreau de Luxembourg. Il enseigne le droit public luxembourgeois au Centre Universitaire de Luxembourg et est l'auteur de plusieurs articles sur le droit bancaire et le droit constitutionnel. De 1981 à 1994, il commente régulièrement des sujets juridiques et de politique étrangère sur la radio luxembourgeoise RTL. Il est membre agrégé de l'Institut Grand-Ducal, section des sciences morales et politiques.

Élu député de la circonscription Centre sur la liste du Parti Chrétien Social aux élections législatives du 12 juin 1994, Monsieur Luc Frieden siège à la Chambre des Députés de juillet 1994 à février 1998. Il y assume notamment les fonctions de Président de la Commission des Finances et du Budget ainsi que de Président de la Commission des Institutions et de la Révision Constitutionnelle.

Depuis le 4 février 1998, Monsieur Luc Frieden est Ministre de la Justice, Ministre du Budget et Ministre aux Relations avec le Parlement. Il est également chargé de coordonner les travaux gouvernementaux relatifs à l'introduction au Luxembourg de la monnaie unique européenne.

Monsieur Luc Frieden est marié et père de deux enfants.

**Madame Lydie ERR  
Secrétaire d'État  
aux Affaires étrangères,  
au Commerce extérieur  
et à la Coopération  
Secrétaire d'État  
aux Travaux publics**

Madame Lydie Err est née le 23 avril 1949 à Pétange. Après ses études primaires elle obtient le diplôme de fin d'études secondaires au Lycée de Jeunes Filles, actuellement Lycée Robert Schuman, en 1969.

Elle poursuit ses études supérieures à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg et y obtient une maîtrise en Droit et puis le Diplôme des Hautes Études Européennes à l'Institut du même nom en 1975. Elle est assermentée comme avocate au printemps 1976 et elle exerce son métier d'avocate au barreau de Luxembourg depuis lors jusqu'à sa nomination au gouvernement.

Élue aux élections communales de 1981 elle est conseillère communale à Pétange de 1981-1985; députée de la circonscription Sud sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois aux élections législatives de juin 1984, elle assume dès son élection jusqu'en 1989 les fonctions de Présidente de la Commission juridique de la Chambre des Députés.

De 1983-1994 elle présidait le Bureau national des Femmes Socialistes Luxembourgeoises et la commission de contrôle du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois. Depuis 1983 elle anime comme Présidente le Cercle Michel Delvaux des juristes

socialistes. En mars 1997 elle est élue au suffrage direct à la vice-présidence du P.O.S.L.

Réélue dans la circonscription Sud aux élections législatives de 1989 et de 1994, elle est Vice-Présidente de la Chambre des Députés de 1989-1991 et depuis 1989 jusqu'au 30 janvier 1998 elle y préside la Commission des Affaires étrangères et européennes. Pendant la même période elle était Présidente de la délégation luxembourgeoise de la COSAC (Conférence des Organes Spécialisés en Affaires Communautaires) qui se réunit une fois sous chaque présidence. En cette qualité elle a présidé à l'organisation, pendant deux présidences luxembourgeoises, des rencontres parlementaires tant au niveau européen qu'au niveau des affaires étrangères.

Pendant son activité au Parlement elle a été rapporteuse de sujets très divers tels que le Traité

de Maastricht, l'élargissement de l'Union Européenne, le Pavillon maritime luxembourgeois, les Accords de Schengen, la sécurité publique, la lutte contre la toxicomanie, la convention des droits de l'enfant, ainsi qu'en général de sujets ayant trait au droit pénal et aux affaires européennes et étrangères.

À part les affaires juridiques, les affaires étrangères et européennes, les questions de société lui tiennent à cœur. Aussi a-t-elle pris des initiatives parlementaires en ces matières.

Son engagement politique s'articule autour de la défense des droits de l'être humain. Son combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes était et reste persistant tout comme celui pour les catégories de citoyens que la société a tendance à marginaliser (comme par exemple les étrangers, les réfugiés, les toxicomanes, les prostituées, les détenus et autres).



Madame Lydie Err, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, Secrétaire d'État pour les Affaires relevant du ministère des Travaux publics

Depuis 1991 Lydie Err a été membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire de l'Union de l'Europe Occidentale. De 1995-1996 elle y présida la Commission des Questions Juridiques et elle a été de 1996 à 1998 Présidente de la Commission des Droits de l'Homme. En 1997 elle était Vice-présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Depuis la même date elle était à la tête de la délégation luxembourgeoise.

Le 30 janvier 1998 Lydie Err a été nommée Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération et Secrétaire d'État aux Travaux Publics et est entrée en fonctions le 4 février 1998.



Signature du Procès-verbal de la Prestation de Serment par Madame Lydie Err



Signature du Procès-verbal de la Prestation de Serment par S.A.R. le Grand-Duc Jean en présence de Messieurs Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, et Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour



Monsieur Jacques Poos, Madame Lydie Err et Monsieur Georges Wohlfart lors de la passation de pouvoir



Monsieur Luc Frieden et Monsieur Marc Fischbach lors de la passation de pouvoir au ministère de la Justice



Signature du Procès-verbal de la Prestation de Serment par Monsieur Luc Frieden



Prestation de serment de Monsieur Luc Frieden



Signature du Procès-verbal de la Prestation de Serment par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre



S.A.R. le Grand-Duc Jean et Monsieur Marc Fischbach



S.A.R. le Grand-Duc Jean et Monsieur Johny Lahure

# Visites à Luxembourg et à l'étranger



Faded text caption for the first image.



Faded text caption for the second image.



Faded text caption for the third image.



Faded text caption for the fourth image.



Faded text caption for the fifth image.



Faded text caption for the sixth image.

# Victims of Luxemburg and the Foreigner



Faded text caption for the large photograph on the left.



Faded text caption for the large photograph on the right.

## Visite officielle du Premier Ministre de la République populaire de Chine, Li Peng, à Luxembourg,

les 12 et 13 février 1998



Arrivée de Monsieur Li Peng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine, à l'aéroport de Luxembourg en compagnie de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre

Sur invitation du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, le Premier ministre de la République Populaire de Chine, Monsieur Li Peng, a effectué une visite officielle au Luxembourg les 12 et 13 février 1998.

Monsieur Li Peng a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, ainsi que par le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean Spautz. Le Premier ministre chinois a également eu un entretien



S.A.R. le Grand-Duc Héritier et Monsieur Li Peng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine



Monsieur Li Peng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine, et Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés

en tête-à-tête avec Monsieur Juncker, après quoi il a présidé une réunion de travail des délégations chinoise et luxembourgeoise.



Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et Monsieur Li Peng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine

Monsieur Li Peng s'est par ailleurs rendu à l'aciérie électrique de Differdange, puis a donné une conférence de presse, conjointement avec son homologue luxembourgeois. Il en ressortit que les relations



Monsieur Li Peng et Monsieur Jean-Claude Juncker lors de la Conférence de presse

entre les deux pays se caractérisent par leur nature amicale et ouverte. Les deux pays s'accordent en outre sur leur volonté profonde de maintien de la paix sur le plan international. Monsieur Jean-Claude Juncker a souligné que le Grand-Duché soutiendrait la demande d'ad-



Signature de l'annexe à l'accord aérien entre la République Populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg par la Ministre des Transports, Madame Mady Delvaux-Stehres, et le Vice-Président de l'Administration Générale de l'aviation civile de Chine, Monsieur Wang Lian, en présence de Monsieur Li Peng et de Monsieur Jean-Claude Juncker

hésion de la Chine Populaire à l'organisation mondiale du commerce, et sa demande de reconnaissance comme statut d'économie de marché.



Visite de l'aciérie électrique de Differdange par Monsieur Li Peng

En marge de cette visite du Premier ministre chinois fut également signé l'annexe à l'accord aérien liant les deux pays depuis 1979.

## Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER en Fédération de Russie

du 26 au 28 janvier 1998

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, accompagné du Ministre de la Famille, Marie-Josée JACOBS, s'est rendu à Moscou et à Saint-Pétersbourg du 26 au 28 janvier 1998 dans le cadre d'une visite officielle.

À l'ordre du jour de Monsieur JUNCKER se trouvaient des entretiens avec le Président Boris ELTSINE, le Premier ministre Victor TCHERNOMYDRINE et Alexandre ADVEIEV, ancien ambassadeur de l'URSS au Luxembourg.

En marge de cette visite du Premier Ministre luxembourgeois en Russie, le «Programme de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et des sciences entre le gouvernement de la Fédération de Russie pour les années 1998, 1999 et 2000» a été signé par Monsieur ADVEIEV, vice-ministre, et Monsieur Guy DOKENDORF, Premier conseiller de gouvernement.

Ce programme qui inclut des initiatives, notamment, dans les domaines de la culture et des



La délégation luxembourgeoise entourant le Premier Ministre J.Cl. Juncker lors de la visite en Fédération de Russie

arts, de l'éducation et des sciences prévoit, entre autres, des échanges d'étudiants et de professeurs russes des Conservatoires Tchaïkovski de Moscou et Rimsky-Korsakoff de Saint-Pétersbourg et l'accueil de leurs homologues luxembourgeois dans ces institutions; des échanges de spécialistes dans le domaine des livres, d'expositions de la Bibliothèque d'État de Russie (Moscou), de la Bibliothèque nationale du Luxembourg sont également prévus.

Dans le cadre de sa visite, le premier ministre luxembourgeois a également inauguré l'exposition «Présences de la photographie au Luxembourg, œuvres historiques et contemporaines» au Musée d'État de la ville de Saint-Pétersbourg. Cette exposition, constituait tout d'abord une sélection des œuvres restaurées par le Centre national de l'audiovisuel de Luxembourg de l'exposition «The Bitter Years» d'Edward Steichen, exposition dédiée à la Dépression des années 30 aux États-Unis. La seconde partie de l'exposition était consacrée à cinq jeunes photographes luxembourgeois: Patricia WOHL, qui travaille avec des personnes handicapées; Yvan KLEIN, pour qui la forêt

est un des éléments marquants du paysage luxembourgeois; Yvan LAMBERT, grand voyageur, qui rend hommage à des lieux qui ont été des «lieux frontières»; Michèle MEDINGER, autodidacte, qui met en scène des natures mortes dans de vieilles caisses en bois, et Joseph TOMASSINI, photographe qui poursuit inlassablement son enquête de la condition ouvrière. Ces photos avaient été réalisées dans le cadre de la fermeture de la filière classique de la production du fer en été 1997.

## Rencontre Bodry-Richard

Le 25 février 1998, M. Alex Bodry, Ministre de la Force publique, s'est rendu à Paris pour une réunion de travail avec le Ministre français de la Défense, Alain Richard. Il était accompagné par le chef d'état-major de l'Armée luxembourgeoise, le colonel Michel Gretsch.

Lors d'une cérémonie officielle, Monsieur Bodry a remis les insignes de Grand Officier de l'Ordre du Mérite du Grand-Duché du Luxembourg au chef d'état-major de l'Armée française, le général Michel Douin.

La rencontre entre les deux ministres a été consacrée à un certain nombre de sujets bilatéraux et internationaux en matière de sécurité et de défense, en particulier la crise irakienne. Ainsi, Monsieur Alex Bodry s'est déclaré satisfait des résultats globalement positifs obtenus par le Secrétaire Général de l'ONU, lors de sa mission à Bagdad.



Moscou

Les deux hommes ont également parlé de la participation éventuelle de l'Eurocorps à la force de suivi de la SFOR en Bosnie. Le ministre luxembourgeois a réaffirmé la volonté de Luxembourg de poursuivre la participation de son pays au sein de la force multinationale en Bosnie, sous l'égide de l'OTAN.

### Visite de travail de Dr. Mario FRICK, chef du gouvernement de la principauté du Liechtenstein

Le Premier ministre, Jean-Claude JUNCKER, a reçu le Dr. Mario FRICK, chef du gouvernement de la principauté du Liechtenstein, pour une entrevue au Ministère d'État, le mercredi 18 février 1998.

Au centre de cette rencontre se trouvaient les questions diverses portant sur l'intégration européenne. Le Liechtenstein fait partie, ensemble avec les États de l'AELE, l'Islande et la Norvège, de l'Espace économique européen qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et auquel appartiennent également les 15 pays membres de l'UE.

Au cours de sa visite au Grand-Duché, le Dr. Mario FRICK a



Monsieur Jean-Claude Juncker et le Docteur Mario Frick, chef du Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein



MM. Juncker et Villinger, accompagnés des membres de la délégation helvétique

également visité la cour de justice de l'AELE au Kirchberg, dont le siège se trouve au Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1996.

### Visite de travail de Monsieur Kaspar VILLINGER, Ministre des Finances de la Confédération helvétique

Le jeudi 19 février 1998, le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu en visite de travail Monsieur Kaspar VILLINGER, Ministre des Finances de la Confédération helvétique. Cette rencontre entre les deux hommes politiques était placée entièrement sous le signe de la politique fiscale.

Parmi les thèmes abordés lors de cet entretien, se trouvaient, entre autres, le bilan de l'accord bilatéral contre la double taxation de 1992, la préparation de la réunion des Ministres de l'économie de l'OCDE et les négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne.

### Visite de travail du ministre des Finances hongrois

Les 23 et 24 février 1998, Peter MEDGYESSY, Ministre des Finances de la République de Hongrie, a séjourné à Luxembourg dans le cadre d'une visite de travail.

Une rencontre a eu lieu entre Messieurs JUNCKER et MEDGYESSY, au cours de laquelle les deux hommes politiques ont discuté, entre autres, des relations bilatérales entre les deux pays, ainsi que de la situation économique hongroise.

En marge de sa visite, le Ministre des Finances hongrois a signé une convention de crédit d'un montant de 100 millions d'ECU, avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Cette somme sera dédiée à la rénovation des chemins de fer hongrois. Le Ministre a également rendu visite à des entreprises luxembourgeoises et hongroises.







# Divers

## Réunion interparlementaire sur les énergies nouvelles dans l'Union Européenne

Sur invitation du Parlement Européen, le Ministre de l'Énergie, Robert GOEBBELS, a participé en sa double qualité de président sortant du Conseil Énergie de l'Union Européenne et de président d'honneur d'EUFORES, association de parlementaires européens s'occupant de la promotion d'énergies renouvelables, à la réunion interparlementaire sur les énergies nouvelles dans l'Union Européenne, qui s'est tenue du 16 au 18 janvier 1998 aux Îles Canaries en Espagne. Monsieur GOEBBELS a notamment prononcé un discours au sujet du livre blanc de la Commission Européenne sur les énergies du futur.

## Visite du Dr. Peter PIOT, Directeur exécutif de l'ONUSIDA

Le Docteur Peter PIOT, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a visité le Luxembourg le lundi 9 février 1998. Il a été reçu par le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Mme Lydie ERR.

ONUSIDA, ou programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1996 afin de faire face à cette épidémie. Le but du programme, au niveau des pays, est de renforcer la capacité nationale d'édifier une action élargie, multisectorielle contre le VIH/SIDA. Le programme soutient la

recherche pour la mise au point d'outils nouveaux et de techniques novatrices, en vue de ralentir la propagation du VIH et d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Madame ERR a souligné qu'il est nécessaire d'élargir les bases de la riposte à l'épidémie pour prendre appui sur des secteurs allant de la santé au développement économique. Le Luxembourg a prévu des aides au niveau aussi bien bilatéral que multilatéral.

## Conférence du Dr. Peter PIOT, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, au sujet de «L'impact de l'épidémie du SIDA dans le monde et les stratégies de contrôle»

Le Dr Peter PIOT, Directeur exécutif de l'ONUSIDA et Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, a tenu une conféren-

ce le lundi 9 février 1998 sur le thème de la problématique de l'impact de l'épidémie du SIDA dans le monde et les stratégies de contrôle.

La conférence a eu lieu au Centre des Conférences au Kirchberg. Elle a été organisée par le Ministère des Affaires étrangères, Service de la Coopération, avec le soutien du Service des Maladies Infectieuses du CHL.

L'ONUSIDA et l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, estiment à présent que 5,8 millions de personnes ont été infectées en 1997, soit une moyenne de 16.000 par jour. Le nombre de personnes vivant actuellement avec le VIH est maintenant estimé à plus de 30 millions de personnes, soit un adulte sur 100 dans le monde. Si les taux de transmission se maintiennent à leur niveau actuel, le chiffre s'élèvera à 40 millions d'ici à l'an 2000.

L'épidémie touche durement les pays en développement, où



Madame Lydie ERR et le Docteur Peter Piot lors de leur conférence de presse commune

vivent plus de 90 % des personnes infectées. Le nombre de décès dus au SIDA en 1997 est estimé à 2,3 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Or, le plein effet de l'épidémie sur la mortalité commence tout juste à se faire sentir.

### Jean-Claude JUNCKER élu Européen de l'année 1997

Le mardi 3 février 1998 a eu lieu au Centre de conférences internationales à Paris, en présence de nombreux invités du monde politique et des médias d'opinion, la remise des prix aux lauréats du «politique de l'Année» désignés par un jury de journalistes politiques parmi lesquels se trouvent Arlette CHABOT de France2, Claire CHAZAL de TF1, Michèle COTTA

de RTL ou encore Olivier BIF-FAUD du Monde.

Organisée par la presse parlementaire française, cette action vise à «saluer l'action, le professionnalisme et le sens politique de personnalités s'étant particulièrement illustrées durant l'année 1997».

Le prix de «L'Européen de l'année» a été décerné par le jury au Premier ministre Jean-Claude JUNCKER pour l'ensemble de son action européenne et plus particulièrement celle qui a marqué la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne. Ce prix prestigieux était revenu par le passé à des personnalités comme Simone VEIL ou Helmut KOHL.

C'est le Premier ministre français, Lionel JOSPIN, qui est lauréat du prix de «L'homme politique de l'année».



Les lauréats du «politique de l'Année»: Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre de la République de France, et Monsieur Claude Allègre, Ministre français de l'Education

### Distinction de la Fondation du Mérite européen pour le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et Mgr Fernand Franck



Remise de la médaille d'or du Mérite européen par le Premier Ministre honoraire, Monsieur Pierre Werner à Monsieur Jean-Claude Juncker

Lors d'une séance académique qui s'est tenue le vendredi 16 janvier 1998 à la Villa Louvigny, la Fondation du Mérite européen a remis la médaille d'or du Mérite européen au Premier Ministre Jean-Claude Juncker et à Mgr Fernand Franck, l'archevêque de Luxembourg.

Créée il y a trente ans par François Visine, la Fondation du



Les deux lauréats, Monsieur Jean-Claude Juncker et Mgr Fernand Franck



Le Président du conseil d'administration, Monsieur André Heiderscheid, le Vice-président du directoire de la Fondation, Monsieur Bruno Turbang, l'archevêque de Luxembourg, Mgr Fernand Franck, le Premier Ministre honoraire, Monsieur Pierre Werner, le Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, et le Président du directoire de la Fondation, Monsieur Vincent Fally

Mérite européen a pour objet «d'entreprendre toutes activités susceptibles de contribuer à faciliter la prise de conscience européenne nécessaire à la réalisation progressive d'une Union européenne existentielle à vocation humaniste et d'offrir le Mérite européen, distinction spécifique et propre de l'Établissement». Chaque année, une ou plusieurs personnalités sont ainsi honorées pour leur engagement particulier en faveur de la construction européenne.

### Nouvelles de la Cour

Le 5 février 1998, lors de la 107<sup>e</sup> session du CIO à Nagano, au Japon, Son Altesse Royale le Grand-Duc a demandé à être déchargé de son mandat de membre du comité exécutif du Comité International Olympique. Son Altesse Royale avait été nommée membre de ce comité en 1946 à Lausanne. Dans le cadre d'une cérémonie, le

Grand-Duc a été décoré de l'Ordre Olympique en Or et le titre de «Doyen honoraire» Lui a été conféré.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a été coopté comme nouveau membre du comité exécutif du CIO.



S.A.R. le Grand-Duc Héritier en présence de Monsieur Robert R. Douglas, Président de la CEDEL, et Monsieur André Lussi, Président du groupe CEDEL, lors de la remise d'un chèque au profit du Galapagos Darwin Trust

### Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier au World Economic Forum à Davos (Suisse)

Les 29 et 30 janvier 1998 Son Altesse Royale le Prince Henri, en sa qualité de Président d'Honneur du Board of Economic Development, a participé au Forum Économique Mondial qui s'est déroulé à Davos. Il y a été l'invité d'honneur d'un dîner offert par la CEDEL pour un groupe de banquiers internationaux. À cette occasion, le Prince Henri a prononcé un discours intitulé «Luxembourg ready for challenges of the year 2000». Il y a esquissé un historique de l'économie luxembourgeoise, commençant par l'industrialisation au cours du siècle dernier. Par la suite, il a évoqué la diversification après la crise sidérurgique des années 70. En conclusion, il a attiré l'attention sur les potentialités et les atouts du Grand-Duché au seuil du 21<sup>e</sup> siècle.

À la fin du dîner, Monsieur André Lussi, Président du comité de direction du CEDEL GROUP a remis un chèque à Son Altesse Royale au profit du Galapagos Darwin Trust Luxembourg, dont le Prince est le Président.

### Réception de Nouvel An pour la presse luxembourgeoise

Lors de la réception de Nouvel An pour la presse luxembourgeoise à la Maison de Cassal, le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a distribué des cartes de presse à douze nouveaux journalistes qui désormais peuvent se prévaloir de leur statut professionnel:

Anouk ANTHONY (Luxemburger Wort), Denis BERCHE (Le Jeudi), Nadine ENTRINGER (free-lance, 100,7), Yann FIGUET (free-lance, RTL), Marc GERGES (d'Letzeburger Land), Anne HENNEQUI (100,7), Carole KICKERT (RTL), René KITZLER (RTL), Erny KLEIN (RTL), Alain LAMESCH (RTL), Béatrice MEHLINGER (Eldorado) et Philip MICHEL (tageblatt).

En ce moment, le Luxembourg compte 239 journalistes reconnus officiellement, dont 178 hommes et 61 femmes. 179 journalistes travaillent dans la presse écrite.



Les nouveaux journalistes en présence de Monsieur Jean-Claude Juncker

### Conférence nationale pour étrangers

Le Ministre de la Famille, le Commissariat du gouvernement aux étrangers, en collaboration avec le Conseil national pour étrangers, avaient invité, le samedi 7 février 1998 à l'Hémicycle au Kirchberg, à la 3<sup>e</sup> Conférence nationale pour étrangers, placée sous le signe de «Ensemble vers le 21<sup>e</sup> siècle».

Après l'accueil et l'ouverture officielle de la conférence par le Ministre de la Famille, Marie-Josée JACOBS, et une allocution du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le Commissaire du gouvernement aux étrangers Pierre JAEGER a présenté le programme de la journée. Ainsi se trouvaient à l'ordre du jour des ateliers de discussion sur différents thèmes tels que «Enseignement-Éducation» ou encore «Intégration et discrimination au Luxembourg». L'après-midi, la séance plénière a remplacé les ateliers. Avant la clôture de la conférence, le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER a souligné lors de son discours que l'intégration des étrangers devra se faire.

### Inauguration officielle du nouveau centre de production de CD-Audio et CD-Rom

Le Conseil d'Administration, le Comité de Direction d'EURO-NIMBUS S.A. et le Ministère de l'Économie ont invité la presse le vendredi 23 janvier 1998 à

assister à l'inauguration officielle du nouveau centre de production de CD-Audio et de CD-Rom qui a eu lieu dans les locaux d'EURONIMBUS S.A., à Foetz, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

### Création de deux nouvelles entreprises industrielles

Le jeudi 5 février 1998, M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, a donné une conférence de presse concernant la création de deux nouvelles entreprises industrielles situées dans le Pôle européen de développement de Rodange. À cette occasion, des conventions entre le Gouvernement et les nouvelles sociétés ont été signées.

La société MIPA installera une imprimerie pour emballages flexibles. La nouvelle entreprise entrera en service début 1999 et occupera progressivement jusqu'à 50 personnes. Les emballages flexibles sont constitués de films en matière plastique, polypropylène essentiellement, et sont utilisés dans l'industrie de la confiserie, de la chocolaterie et de la biscuiterie.

La société OPI installera un atelier de gravure de cylindres d'impression qui occupera une dizaine de personnes. La création de cet atelier se justifie en raison du besoin élevé de cylindres d'impression de MIPA, ce qui augmentera sensiblement la flexibilité et les temps de livraison de l'imprimerie. À terme, OPI fournira également des cylindres à des clients tiers.

Les deux projets sont réalisés par MIPA S.A., entreprise familiale italienne installée à Pesaro.

### **Baisse de la criminalité au Grand-Duché**

M. Alex BODRY, Ministre de la Force publique, a présenté le jeudi 19 février 1998 les statistiques récentes de 1997, établies par les forces de l'ordre, qui portent sur l'évolution de la criminalité au Grand-Duché.

D'après ces statistiques, le taux de criminalité pour 1997 a diminué de 11,65 %. Cette tendance régressive s'était déjà annoncée en 1995 et s'est poursuivie en 1997.

### **«Livre blanc de l'infrastructure culturelle du Luxembourg, Investissement et gestion»**

Le mercredi 25 février 1998, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a présenté le «Livre blanc de l'infrastructure culturelle du Luxembourg, investissement et gestion».

Ce document contient, entre autres, un inventaire de l'infrastructure culturelle, existante et en cours de construction. Il propose également un organigramme englobant les organismes importants de la vie culturelle: les autorités étatiques et communales, les artistes et les mécènes. D'après ce schéma, les organes de décision politiques devraient définir la politique culturelle qui devrait, par la suite,

être réalisée par deux commissions qui devront encore être créées: un «Conseil supérieur de la culture» et une «Chambre professionnelle des Arts et Lettres».

### **Remise de distinctions honorifiques**

M. Herbert BERMEITINGER, délégué du Ministre-président de Rhénanie-Palatinat pour la coopération transfrontalière et chef de délégation à la Commission régionale Saar-Lor-Lux Trèves/Palatinat Occidental, et Olivier KIRSCH, Président de la commission «Affaires Européennes, Transfrontalières et Relations Internationales» du Conseil régional de Lorraine, ont tous deux été nommés Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg. Ces distinctions, conférées par S.A.R. le Grand-Duc, honorent les mérites et l'engagement de ces deux personnalités dans les domaines de la coopération transfrontalière et des relations bilatérales avec le Grand-Duché de Luxembourg.

La remise des décorations a été effectuée par M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du territoire, le mardi 17 février 1998 au Ministère de la Force publique.

### **Étude stratégique sur la viticulture luxembourgeoise**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand BODEN, et les représentants du Bureau d'étu-

des Price Waterhouse ont présenté les résultats de l'étude stratégique sur la viticulture luxembourgeoise, le 8 janvier 1998.

Cette étude a confirmé que la qualité des vins luxembourgeois est excellente, tandis que leur commercialisation laisse à désirer. À l'avenir, il est question de créer un «Comité interprofessionnel des vins du Luxembourg» (CIVL) qui devrait permettre une meilleure coopération entre les différents producteurs dans le but d'améliorer davantage la publicité du vin luxembourgeois.

### **Enquête sur l'aménagement du temps de travail menée auprès du personnel de la fonction publique**

Lundi, le 16 février 1998, Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion féminine, et M. Michel WOLTER, Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ont présenté les résultats de l'enquête sur l'aménagement du temps de travail, menée auprès du personnel de la fonction publique.

Cette enquête, réalisée par voie postale, a été menée auprès de 21.145 personnes, le taux de réponse s'élevant à 20%. Les résultats ont donné, entre autres, que 45% des personnes interrogées effectuent des heures supplémentaires de temps en temps, tandis que 33% en font régulièrement et que rares sont les personnes intéressées à la formation continue.

## **Présentation de projets par l'Administration du Cadastre et de la Topographie**

---

Le mercredi 21 janvier 1998, M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, ayant dans ses attributions l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a présenté au cours d'une conférence de presse les projets à caractère national, réalisés ou en cours de réalisation, par l'Administration du Cadastre et de la Topographie, à savoir la banque de données Topo / Carto (BD - Topo / Carto), le nivellement général du Grand-Duché de Luxembourg et le plan cadastral numérisé.

## **Nouvelle démarche du Ministère de l'Aménagement du territoire**

---

M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du territoire, a présenté le jeudi, 22 janvier 1998, au cours d'une conférence de presse, la démarche adoptée par le Ministère dans le cadre des projets du Nouveau Programme Directeur, du Plan Régional Sud et de la «Nordstad».

Ce sont trois dossiers étroitement liés entre eux, dans la mesure où le Plan Régional Sud et le projet «Nordstad» essaient de concrétiser, sur le terrain et en étroite collaboration avec les communes, les principes retenus pour l'aménagement général du territoire au niveau national, et ce dans le cadre du Nouveau Programme Directeur. Cette initiative de démarche commune a été prise afin de rendre plus transparent une matière complexe, faisant l'objet d'un certain nombre de discussions dans les mois à venir, aussi bien à l'échelle nationale, régionale que communale.

## **Élargissement du champ d'application de la permission de voirie directe**

---

C'est en vue d'améliorer les procédures d'instruction des permissions de voirie et de raccourcir les délais de traitement des dossiers afférents que le champ d'application de la permission de voirie directe a été élargi. Ceci devrait permettre une simplification et accélération de la procédure dans la mesure où les demandes sont

instruites et les permissions sont directement accordées par les préposés des Services régionaux, territorialement compétents, de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le jeudi 26 février 1998, M. Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux publics, a présenté ce nouveau dossier des charges lors d'une conférence de presse. Ce document représente la base de cette réorganisation en matière de permission de voirie.

## **Contrat CE/THERME**

---

Le lundi 12 janvier 1998, M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Énergie, a tenu une conférence de presse en collaboration avec l'Agence de l'Énergie à l'occasion de la signature des conventions régissant le soutien financier dans le cadre du contrat CE/THERME portant sur la réactivation et la modernisation d'une vingtaine de micro-centrales hydro-électriques au Luxembourg.

# Discours



## Discours prononcé par M. Jean-Claude Juncker lors de la remise du Mérite européen 1997

le 16 janvier 1998

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,  
Excellence Monsieur le Ministre d'État honoraire,  
Mesdames,  
Messieurs,

J'étais, oui, un peu gêné en écoutant le Vice-Président de la Fondation retracer devant vous quelques éléments de ce qu'il est convenu d'appeler ma biographie. J'aime lire les biographies, mais je n'aime pas entendre des extraits de la mienne, puisque j'ai toujours l'impression que les biographies en règle générale se présentent sous forme de bilan – et politique et personnel – lorsque l'heure du bilan est arrivé. Or, tel n'est pas mon état d'esprit et je ne me vois pas arrivé à l'heure des bilans, encore que l'abbé Heiderscheid a failli m'effrayer lorsqu'il n'a cessé de me traiter de Premier Ministre en fonction, ce qui semble indiquer une fin de parcours soudaine et là encore cette description ne reflète pas exactement mon état d'esprit. Mais j'ai vu que la discipline ecclésiastique est telle qu'il a omis de traiter l'Archevêque d'Archevêque en fonction. Par conséquent, j'arrive à me consoler et je me dois de dire parce que tel est mon souhait que je suis honoré, oui, par cette distinction qui m'est remise aujourd'hui ainsi qu'à Monseigneur l'Archevêque. C'est en fait la première de toute une série de distinctions dont j'ai toujours le secret in pectore parce que des embargos couvent, d'autres annoncent, mais le plaisir est grand de recevoir pour mérite européen la première distinction dans mon pays et par ceux qui ont pris cette décision non pas lourde en conséquence, mais inaugurant tout un cortège de compliments auxquels Monsieur Turbang, à la surprise générale de la Presse luxembourgeoise qui en règle générale n'a pas reflété ces propos de leurs collègues étrangers, a su faire défiler devant nous.

Vous m'invitez à traiter d'un sujet pour lequel des fonctions écoulées peuvent me prédestiner qui concerne l'Union Européenne après la Présidence Luxembourgeoise. Est-ce à dire que la Présidence Luxembourgeoise aurait été une césure, un point

tournant, une étape importante? Est-ce que dans le long cortège des Présidences de l'Union Européenne qui suivent et qui hélas ne ressemblent pas à celle-là fut une Présidence particulièrement fructueuse? À en croire tous ceux qui de l'extérieur ont essayé de la juger, je serais tenté de dire oui elle fut fructueuse non pas parce que les contingences étaient telles que qu'additionnées elles nous auraient obligés à connaître le succès, mais parce que nous avons essayé d'appliquer à l'exercice de cette Présidence une méthode, un style qui furent quelque peu différents des itinéraires dont d'autres ont voulu doter l'Union Européenne et parce que nous étions animés par une forte ambition, ambition qui est celle des petits peuples lorsqu'ils veulent être grands et qui savent partager les grandes ambitions pour, non pas pour se donner de l'importance, mais pour prendre l'importance des grandes ambitions. Je crois que nous avons réussi mais peut-être ne suis je pas le mieux placé faute d'avoir su créer entre la Présidence et moi-même la distance nécessaire au jugement tranquille. Nous avons essayé de retraduire en faits politiques cette idée noble que l'Europe en fait est une chose très simple et qu'il faut savoir l'expliquer en dépit des complications du trajet et des complications du moment; et pour le faire nous avons été servis par les circonstances, par les calendriers qui existaient mais aussi par la volonté qui fut la nôtre.

Nous avons d'abord été servis par le Gouvernement Français d'une idée que lui seul arrivait de décrire comme une idée charmante engageante et que les autres n'aimaient pas trop. Cette idée, ce cadeau fait au Gouvernement de Monsieur Jospin, était l'idée d'organiser à Luxembourg un sommet sur l'emploi. Mais ce sommet sur l'emploi qui m'impressionnait, faute d'avoir spontanément compris comment maîtriser tant de contradictions et tant d'oppositions fortes, parfois nous a permis à montrer que l'Europe était devenue un projet plus complet; l'emploi nous a permis de recompléter le projet européen. Nous avons ensuite essayé de crédibiliser le

projet européen en donnant une nouvelle crédibilité à une partie essentielle du Traité de Maastricht qui fut l'Union Économique et Monétaire et enfin, puisque l'élargissement nous attendait au tournant des deux années 97 et 98, nous avons pu et su élargir le projet européen vers le reste du continent. Ces trois éléments – crédibiliser la démarche monétaire de l'Europe, reconstituer le projet européen et élargir le projet européen – en fait nous a permis de donner l'impression que l'Europe était en train de sortir de cette atmosphère de morosité dans laquelle nous l'avions trouvée avec un sommet quelque peu décevant qui fut celui d'Amsterdam; nous n'avons pas réussi à conduire l'Europe vers un enthousiasme débordant mais nous avons pris date sur un certain nombre de sujets et de tendances lourdes qui domineront les horizons européens pour les 20 et 30 années à venir et je me permettrai de récapituler devant vous ces trois moments, ces trois essais et ces trois succès.

L'emploi d'abord. Il nous avait semblé aux uns et aux autres que l'Europe, l'Europe des 10 et 15 dernières années était devenue un peu une Europe monolithique presque de la pensée unique. Nous avons pris rendez-vous pour le 1<sup>er</sup> janvier 97 d'abord, 99 ensuite pour lancer la Monnaie Unique Européenne et tous les efforts politiques et économiques de l'Union Européenne elle-même et des quinze États membres étaient dirigés vers ces buts. Rendre possible, en l'ayant rendu faisable, la Monnaie Unique pour le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et toutes les autres parcelles de l'action politique de l'Union Européenne très nécessairement étaient subordonnées à celle-là, englouties, ensevelies par la démarche monétaire de l'Europe. Ministre des Finances que je suis, ministre des Finances en fonction comme dirait l'abbé Heiderscheid, j'ai toujours attaché une débordante importance à cette construction monétaire de l'Union Européenne et je ne fais pas partie de ceux qui arrivent à maudire de la Monnaie Unique faute d'avoir autres choses à dire.

Je ne crois pas que l'on puisse assimiler la démarche monétaire et la crise économique. Je ne crois pas qu'il est une équation entre les politiques d'assainissements budgétaires de retour aux grands équilibres et les grands problèmes que nous rencontrons actuellement sur tous nos marchés de l'emploi en Europe. Vous savez, on dit beaucoup de

choses et ceux qui les contredisent ne trouvent que très rarement l'écho de leurs contrepropos dans les grands débats qui agitent nos sociétés et que reflètent les mass médias, il est plus facile et on ne demande même pas de prouver, il est plus facile de dire que les politiques d'assainissements budgétaires renforcent les ralentissements conjoncturels et donc sont antisociaux, tuent l'emploi et ne permettent pas la reprise conjoncturelle, c'est un discours simple et on a l'air démodé lorsqu'on le contredit. Or à y regarder de près, nous voyons que des points de vue de la science et de l'empirisme élémentaire de tels propos n'ont pas lieu d'être.

Prenez les années 60: pendant les années 60 nous avons en Europe un déficit budgétaire largement inférieur en moyenne aux 3%, objectif que nous étions assignés lors de l'adoption du Traité de Maastricht pour en faire une condition d'entrée à l'Union Monétaire. En dépit du fait que les déficits budgétaires pendant les années 60 furent largement inférieurs aux 3% nous connaissions une relative stabilité d'emploi en Europe pendant les années 60. Dans nos pays, rares furent ceux qui avaient des taux de chômage supérieurs à 4 ou 5 %. Par conséquent, il n'est pas exact de dire qu'une lutte efficace contre le chômage et pour l'emploi présuppose l'endettement. L'autre discours, le discours qu'on qualifie parfois pour le simplifier et pour le caricaturer d'anti-maastrichtien, l'autre discours en fait veut dire, si vous voulez avoir du succès en matière de politique économique et sociale vous n'avez qu'à vous endetter. Chose curieuse finalement que pendant les longues années où les niveaux d'endettement de l'Europe furent inférieurs à ceux que nous connaissons actuellement, des opinions publiques entières dirigeaient assez de critiques contre les dirigeants, parce que ceux-ci seraient incapables de gérer convenablement les deniers publics, parce que s'endettant trop et au moment où les politiques enfin avaient compris cette leçon et commençaient à mettre en place des politiques d'assainissements budgétaires, ces mêmes opinions publiques avaient tendance à se retourner contre ceux-là même que pour un comportement inverse elles n'avaient de cesse de critiquer que pendant des décennies auparavant. Si un pays devait être endetté pour n'avoir point de chômage, le chômage ne pourrait pas être un phénomène européen. Nous sommes en fait suffisamment endettés pour avoir du succès. Or,

ce succès amené par l'endettement ne s'est jamais installé.

Il a donc fallu que nous prenions le virage, comme on dit vulgairement, que nous essayions une autre politique, que nous appliquions sans affaïssement une autre politique. Elle fut parfois, j'en conviens, douloureuse; certains même dans ce pays estiment être les victimes de telles douleurs, confondaient la réalité luxembourgeoise avec les journaux télévisés français et allemands; cet effort d'assainissement budgétaire a fait le détour du Luxembourg, puisque dans ce pays ce fut là un des enseignements les plus précieux du Premier Ministre Werner, ce pays ne connaissait pas de tels dérapages budgétaires parce qu'on nous a enseignés dans la longue tradition de ceux qui furent Ministres des Finances dans ce pays et qui très souvent relevaient du même groupe sanguin politique que le bon sens élémentaire voulait que vous ne pouvez pas dépenser plus que vous avez à votre disposition. Si d'autres, dans d'autres pays et dans d'autres circonstances avaient appliqué ces mêmes principes élémentaires qu'inspire le bon sens, jamais nous n'aurions dû mettre en place en Europe une telle politique accompagnée de tant de douleur réelle ou supposée pour conduire nos parlements et nos peuples vers des réflexes plus conséquents aux matières d'assainissements budgétaires.

Donc ce discours anti-euro est un discours qui ne peut pas prendre appui sur l'expérience et sur la science budgétaire. L'enseignement qui se dégage de l'histoire est en fait une invitation à la politique que suite à l'adoption du Traité de Maastricht nous avons dû mettre en place. Et en fait et en dépit du fait qu'on a tellement maudit ce traité qui a connu bien des avatars au moment de sa ratification ou par les peuples souverains ou par les parlements, ce traité maudit a conduit l'Europe à des performances en matière de convergence économique qui ne cessent de m'impressionner. Rappelez-vous que pendant les années 80 nous avons en Europe sur l'Europe des quinze d'aujourd'hui une inflation moyenne de 14%. Nous sommes aujourd'hui retombés à une inflation qui est inférieure à 2%. Parfois je me dis et parfois je dis que ce résultat en terme d'inflation de la politique de convergence est une politique sociale percée. Il n'y a pas de meilleure politique sociale que de combiner stabilité des prix et stabilité monétaire. Ceux qui sont pauvres,

ceux qui n'ont que des moyens modestes à leur disposition sont les premières victimes de l'inflation, tant qu'il n'y a pas d'inflation il n'y a pas un nombre impressionnant de victimes, sauf dans les pays qui continuent à mettre en place des systèmes d'indexation automatique des salaires, là le phénomène est moins visible mais dans un pays qui ne connaît pas un tel système où donc la perte du pouvoir d'achat est une perte nette et durable pour celui qui est frappé ou arrive mieux à comprendre les vertus d'une politique de stabilité des prix. Imaginez-vous que dans ce pays qui continue à mettre en place un système d'indexation automatique des salaires, l'inflation n'aurait pas été jugulé, je parle de la nôtre et je parle de celle de nos voisins qui n'aurait pu être importée, jamais pendant ces périodes de récession parfois graves n'aurions-nous été à mêmes de maintenir notre système d'indexation automatique des salaires, si grâce à la politique de convergence économique nos voisins directs n'avaient pas été amenés à mettre en place une politique de stabilité des prix plus conséquente.

Je dis donc que globalement et en dépit des quelques dérapages que nous avons eus dans les quinze pays de l'Union Européenne la politique de convergence économique est une bonne politique pour ceux qui sont plus proches de la sensibilité sociale et pour ceux qui sont plus le soucis de ceux qui sont faibles ce fut une politique en fait pour les faibles et elle fut décriée pendant 10 ou 15 années comme constituant exactement l'inverse. C'est une remarquable contreperformance du marketing politique de l'Union Européenne. En 91, lorsque nous avons négocié les traités de Maastricht, nos déficits budgétaires étaient supérieurs à 6%. Ils sont revenus en-dessous du seuil fatidique des 3%. Les taux d'intérêts étaient autrement plus élevés il y a 5 années qu'ils ne le sont actuellement, les turbulences monétaires, les dérapages monétaires étaient autrement plus fréquents et plus profonds il y a 5 ou 10 années qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, remarquable stabilité monétaire tout de même depuis le milieu de l'année 93.

Il s'agit maintenant sous Présidence luxembourgeoise de consolider tous ces acquis et de mettre entre parenthèses, de tuer presque toutes les remises en cause dont elles ne savaient déjà pas qu'elles ressurgiraient parce qu'elles étaient en train d'être organisées. C'est pourquoi, il nous a tenu à

cœur de prendre toutes les dispositions techniques qui restaient en souffrance et qui ont dû être prises pour permettre à l'Euro de démarrer à l'heure convenue. Donc toutes les dispositions techniques ont été prises, ensuite toutes les dispositions politiques ont dû être prises.

Lors d'un conseil informel des 12 et 13 septembre à Mondorf j'ai pu amener mes collègues Ministres des Finances à adopter une décision simple que le bon sens là encore suggérait, mais comme le bon sens en Europe comme chez nous est très inégalement réparti, il n'était pas évident de l'organiser de façon à pouvoir produire les résultats escomptés. Nous avons décidé de ne pas attendre le 31 décembre de l'année en cours pour fixer les parités entre les monnaies participant à l'Euro et d'avancer cette date au 2 mai à la date où sera connue la liste des États membres qui se seront qualifiés pour participer à la première vague, comme on dit, de l'Union Economique et Monétaire. On voulait, en le décidant, couper court à toute velléité de spéculation, on voulait prendre de court les marchés financiers, au lieu d'être, comme tel est notre comportement habituel, au lieu d'être pris de court par les marchés financiers. On parle souvent de la nécessaire primauté du politique sur l'économique. Là nous l'avons fait, nous avons réhabilité l'analyse économique par rapport aux mouvements erratiques et combien irrationnels des marchés financiers. Ce fut une réelle, comment dire pour ne pas tomber dans le jargon sportif, une réelle stratégie que nous avons mise en place pour pouvoir arriver à ce résultat.

Lors du Conseil Européen du Luxembourg et ayant toujours à l'esprit le nécessaire complément social qu'il fallait adjoindre à ceux déjà existants économiques et monétaires de l'Union Européenne nous avons veillé à traduire en réalité cet autre élément que de cesser de suggérer de réclamer le bon sens qui veut que, une fois entrés en Union Économique et Monétaire, il nous faut organiser, et pour l'organiser, l'avoir d'abord voulu, le renforcement des coordinations des politiques économiques. Par conséquent, nous avons proposé une résolution du Conseil Européen sur la coordination des politiques économiques. Vous ne pouvez pas, partageant la même monnaie, gérer d'une façon collective et solidaire la même monnaie et donc le même destin. Ayant renoncé, parce que nos

peuples et nos parlements l'auront voulu, aux lourds attributs de souveraineté que confère l'indépendance monétaire, vous ne pouvez pas en ayant décidé de cogérer la souveraineté monétaire en la partageant par tous, vous ne pouvez pas poursuivre les politiques nationales en matière économique qui seraient totalement distinctes parfois opposées de celles et à celles que mettraient en place vos voisins. Il faut donc, non pas l'harmonisation des politiques économiques, mais bien voir que les politiques économiques sont d'intérêt commun, restent d'attribution nationale mais tout d'intérêt foncièrement commun. Par conséquent, lorsque nous serons dans la zone de l'Euro, lorsque nous aurons besoin d'une intimité accrue entre nous pour pouvoir conditionner les éléments de politique qui doivent accompagner non seulement la mise en place de l'Euro mais l'exercice de l'Euro, il n'y aura plus place pour les politiques économiques exclusivement nationales. Nous devons savoir que la politique intérieure européenne verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Ce soir, ceux qui le pourront, seront devant leur poste de télé et peut-être verront des reportages sur des négociations collectives concernant la Fonction Publique Allemande. Demain soir, nous verrons les turbulences du même genre en France, je peux déjà vous dire que la semaine prochaine nous verrons le tableau être complété par des éléments plus proprement luxembourgeois sur le même front. Aujourd'hui, nous pouvons vous dire que les salaires de la Fonction Publique Allemande regardent les Allemands, que les salaires de la Métallurgie allemande regardent les métallurgistes allemands, que les salaires des cheminots français regardent les Français et que les difficultés économiques de la Belgique regardent la seule Belgique. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 99 cela ne sera plus le cas. Nous aurons à faire en sorte que des apports conséquents et cohérents soient faits par les 15 pour assurer la stabilité à la zone Euro. Il n'est pas possible que dans un état membre de l'Euro vous ayez une inflation de 2% et dans un autre de 15%. Il n'est pas possible que vous ayez une évolution de la masse salariale dans un pays donné de 3% alors que dans d'autres pays cette évolution de la masse salariale serait de 10%. Il est évident que de telles disparités, que de telles divergences très rapidement nous conduiront à une situation où la stabilité interne de la zone Euro sera terriblement menacée, où se posera la question

ultime si oui ou non il nous faudra ajuster le cours extérieur de l'Euro par rapport au dollar ou par rapport au yen. La valeur extérieure de l'Euro sera l'affaire de tous et donc le conditionnement interne de la solidité externe de l'Euro doit être partagé par tous.

Par conséquent, il faudra que nous parlions entre nous de la politique salariale en Europe et dans tous les pays de l'Union Européenne membres de l'Euro, il faudra que nous parlions des politiques structurelles dans 15 pays membres pour autant que ces 15 fassent partie un jour de l'Union Monétaire. Donc le débat changera d'étendue et il changera de nature. L'Union Monétaire sera l'assemblage monétaire d'une institution et d'une union politique qui deviendra de jour en jour plus intime. Nous ne serons pas devenus un grand état, mais nous devons à 15 adopter le comportement d'un grand état et nos pays économiquement seront devenus régions et il faudra que nous adoptions ce profil. Ce n'est pas un plaidoyer pour le réalisme économique-monétaire qui nous oblige à adopter ce genre de comportement et donc nous avons proposé cette résolution sur la coordination des politiques économiques sans grande résonance chez nous ni ailleurs alors que, il y a 5 mois, les journaux européens ne cessaient de nous dire que l'Union Européenne serait totalement incapable de se mettre d'accord sur le renforcement de la coordination des politiques économiques les plus avancées ou faut-il dire les plus retardées ne cessent de nous dire que cela, que cette incapacité prouverait à insuffisance que la zone Euro en fait ne serait pas gouvernée, que l'Euro gouvernerait l'Europe, mais que l'Europe ne serait pas à même de gouverner l'Euro, si nous n'avions pas été à mêmes de conduire nos collègues vers l'adoption de cette résolution, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, alors que nous serions dans le scénario inverse, nous serions accablés du matin au soir de chansons plaintives sur le mode peu laudatif que l'Union Européenne est en train d'affronter l'introduction de l'Euro sans s'être dotée des instruments de gestion dont cet Euro aura besoin. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons insisté avec charme diversement apprécié par ceux qui en étaient les destinataires sur les décisions concernant le Conseil de l'Euro parce que nous avons estimé nous qu'il était évident – common sense – que ceux qui se partageraient la même monnaie, devraient trouver

endroit, place et envie de pouvoir discuter entre eux sans la présence de ceux qui ne feront pas partie de l'Union Monétaire. Cela fut un moment difficile pour quelques-uns et combien nécessaire pour d'autres, je constate d'ailleurs et voyant évoluer ceux-là justement qui étaient gênés ce jour-là, qu'un moment de gêne est vite passé, par conséquent cette décision sur le Conseil Euro fut une bonne décision. Nous étions obligés de crédibiliser la démarche monétaire de l'Europe. Nous étions obligés de prendre toutes les dispositions techniques et toutes les décisions politiques nous y conduisant pour pouvoir affronter dans de meilleures conditions cet autre grand défi qui est européen qui concerne l'emploi voire le chômage. Je crois d'ailleurs en me rappelant ma méthode initiale que j'avais failli commencer par là, mais que j'ai d'abord traité de monétaire.

Mais le monétaire et l'emploi ne peuvent pas être dissociés. Ce sont deux médailles de la même série pour ne pas dire deux faces de la même médaille. Il n'est pas vrai que l'Europe se résume à un projet qui engloberait les seules dimensions économiques monétaires financières et budgétaires de l'action politique, non l'Europe au même titre doit porter son attention sur le problème tout de même plus grave qui traverse notre époque et qui est celui du chômage. On ne tombe pas amoureux de l'Euro. Même un ministre des Finances n'est pas pris par, n'est pas attiré par la splendeur érotique de l'Euro, il n'en a pas, c'est un projet comment dire cérébral et donc il ne faut pas faire le surpris lorsqu'on constate que ceux que nous prétendons diriger ne nous suivent pas lorsque nous employons à leur endroit un discours qui fait l'économie du social, lorsque l'Europe donne l'impression d'accepter le chômage parce qu'elle voulait se doter d'une monnaie unique, il faut dédramatiser ce lieu, puisqu'il n'existe pas, j'avais essayé de le démontrer il y a quelques minutes.

Nous avons dit des choses simples:

1. L'emploi doit avoir la même importance que l'économique et le monétaire.
2. Si nous avons su être concrets et conséquents en matière économique et monétaire il faudra refaire le même essai en matière sociale et en matière d'emploi.

3. Comme notre méthode employée pour préparer la marche de l'Europe vers l'Union Économique et Monétaire a connu le succès, pourquoi ne pas emprunter la même méthode pour l'appliquer aux politiques de l'emploi. C'est ce qui m'a fait dire un jour que le stress de convergences qui fut le nôtre en matière économique et monétaire devrait également nous gagner en matière de politique d'emploi.

C'est pourquoi nous avons voulu ce sommet sur l'emploi non pas être un sommet littéraire, un séminaire de travail aux niveaux européens les plus élevés, mais que nous avons voulu amener les autres en plaidant avec une belle insistance cet aspect des choses vers des prises de décisions concrètes.

Pour ceux qui se sont soumis à la dure obligation de lecture que devrait présupposer l'art de commenter auront constaté que les 19 lignes directrices que nous avons adoptées en matière d'emploi, toutes s'inspirent de cette démarche qui veut le concret et qui veut renoncer au littéraire. Les États membres d'ici le 15 avril devront introduire à Bruxelles des plans nationaux d'actions qui devront revisiter toutes les lignes directrices sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord lors du sommet de l'Emploi du 21 novembre et nous expliquer ce que les Gouvernements entendent mettre en œuvre sur base de ces lignes directrices, ou pourquoi ils n'entendent pas mettre en œuvre certaines lignes directrices sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord étant entendu que dans les lignes directrices il y a une partie obligatoire qui concerne le chômage de longue durée et le chômage des jeunes et des politiques de formation et le passage des politiques passives en politiques plus actives en matière d'emploi et une partie facultative où les Gouvernements sont libres de prendre ou de ne pas prendre, sont libres de suivre ou de ne pas suivre des recommandations qui furent celles du Conseil Européen. Et d'ici quelques mois lors du Conseil Européen de Cardiff, nous examinerons ensemble les différents plans nationaux d'actions et d'ici la fin de l'année lors du Conseil Européen de Vienne nous examinerons les premiers résultats de mise en application de ces lignes directrices sur lesquelles nous nous étions mis d'accord le 21 novembre dans cette ville.

Par conséquent, ce n'est pas, ce sommet pour l'Emploi n'a pas voulu être l'événement d'un jour, un

grand battage médiatique, un cirque de télévision, ce que les Conseils Européens sont toujours, mais nous avons voulu mettre en place un système qui se distinguerait par rapport aux exercices précédents par le fait que les suivis en seraient assurés d'une façon visible contrôlable, il nous a fallu des objectifs chiffrés, des objectifs quantifiés et quantifiables pour permettre aux Gouvernements et aux Parlements et aux opinions publiques, à la Presse de voir en détail sur les 12 mois à venir, sur les 24, sur les 36 mois à venir, si oui ou non les Gouvernements Européens auront été capables ou incapables de traduire en réalité les intentions que sous forme concrète et quantifiée nous avons formentés lors de ce Conseil Européen.

À peine fut-il engagé avec ses commentaires locaux quelquefois déplaisantes que nous avons dû aborder le sujet lourd de l'élargissement de l'Union Européenne vers les pays de l'Europe Centrale et de l'Europe Orientale et vers un pays du Sud, Chypre.

Je continue à penser qu'en dépit du fait que les premiers sondages, ce qui était à attendre, donnent à considérer que l'élargissement vers l'EPECO sera très impopulaire. Je considère à penser qu'il sera et qu'il est très vital. En fait, nous sommes devenus des observateurs acteurs très superficiels. Il est plus, plus indiqué, plus recommandable pour des hommes politiques de faire dans le catastrophisme et de déduire des scénarios d'horreur que de faire preuve d'un optimisme bien réfléchi qui se distingue de l'optimisme béat. Il y a 10 ans, en 1988 où étions-nous en Europe? Et sur la planète? Nous étions dans un système stupidement bipolaire, bétonné à toujours, un système qui voulait par un funeste décret de l'histoire, que les uns furent libres, sans s'en apercevoir pour le reste, et que les autres jusqu'à la fin des temps furent obligés de rêver de la liberté, des droits politiques.

Maintenant le monde bipolaire a disparu. Non seulement l'économique est-il devenu global, la vie économique elle aussi s'est globalisée. Ce siècle se termine à y regarder de près, en siècle américain, alors que nous continuons à dire que le prochain siècle doit continuer à être un siècle européen. Il est vrai que le dernier siècle européen fut le 19<sup>e</sup>, que celui que nous sommes en train de quitter se termine en siècle américain et que le prochain siècle nous devons le partager avec d'autres. Ce que je

souhaite profondément que nous devons le partager avec d'autres. Mais il faudra que l'Euro soit à même de pouvoir prétendre au partage de pouvoir alimenter le partage. Alors, il me semble évident qu'après tant de renoncements, qu'après tant d'héroïsme, qu'après tant de sacrifices des Européens du Centre et des Européens de l'Est nous devons leur ouvrir nos portes et n'est-il même pas concevable qu'après avoir lancé des décennies durant les dimanches matins sur tant d'estrades politiques, mais elles ne furent pas seulement politiques, des appels pressants contre le communisme, invitant dominicalement les peuples de l'Est de se libérer du joug communiste; il n'est pas pensable qu'aujourd'hui, alors que ces hommes et ces femmes frappent à nos portes et se pressent à nos portillons, nous leur disions que tels furent des propos en l'air et très théoriques et que la réalité nous a dépassés avec quelques siècles d'avance et que nous n'étions pas préparés. Non nous ne sommes pas préparés, et il est vrai que les besoins de transformations, que les nécessités d'ajustement sont autrement plus prononcés dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Europe Orientale que dans nos pays. Mais il est vrai aussi que nous aussi, nous devons nous préparer à accueillir ces hommes et ces femmes. Je ne plaide pas pour un élargissement additif, un élargissement romantique, je crois que les romantismes en politique extérieure n'existent pas, mais les sentiments existent, il ne faut pas, parce qu'on veut être réaliste, faire l'économie des sentiments et dont je dis que sentimentalement, nous devons nous préparer à accueillir ces hommes et ces femmes et que économiquement nous devons les assister pour qu'ils puissent mieux se préparer à l'adhésion à l'Union Européenne. Nous ne pouvons pas être dans nos pays durablement des hommes heureux si à quelques centaines de kilomètres d'ici d'autres devaient rester éternellement malheureux.

Par conséquent, l'heure est à une logique du nouveau partage, ce à quoi nous devons mieux nous préparer que jusqu'à présent. Et il faut voir que l'extension de l'Europe vers les pays de l'Europe Centrale et Orientale dans les annales de l'histoire lointaine et récente est un phénomène qu'on ne peut pas ne pas applaudir. Regardez ces pays, ces nouvelles démocraties, les Tchèques, les Roumains, les Bulgares, les Pays Baltes, les Polonais, les Hongrois, d'autres, qui après s'être défaits de

l'oppression communiste, ont retrouvé en la redécouvrant, la fierté de leur nation, la splendeur de leur autonomie, et regardez qu'elle gestion responsable ils font de cette redécouverte. Ils ne veulent pas tomber dans l'enthousiasme nationaliste, ils ne veulent pas vivre jusqu'au fond cette liberté retrouvée. Ils ne veulent pas redevenir Tchèques, Roumains, Hongrois au détriment de leurs voisins, mais ils veulent dès la première heure de cette redécouverte que ces gens continuent à ressentir, comme un cadeau inattendu de l'histoire, ils ne veulent partager avec des autres Européens le même destin, non pas tourner le dos aux voisins, non pas construire l'identité nationale sur le refus de l'autre et non pas construire l'identité nationale sur la culture de l'adversité dirigée contre les autres mais essayant de eux aussi tirer la bonne leçon des événements tragiques qui à deux fois ont causé tant de malheur aux peuples européens.

Nous avons la chance grâce à des hommes clairvoyants de lancer l'intégration européenne en 48, 47 et au début des années 50. Ces peuples-là n'avaient pas cette chance mais s'ils la saisissent aujourd'hui pour refaire la même expérience qu'avec tant de succès nous avons fait après la 2<sup>e</sup> guerre, alors ne soyons pas égoïstes. Après avoir fait au cours de ce siècle tant d'efforts pour construire l'Europe des tombeaux, donnons-nous la main pour, au cours de la première moitié du siècle à venir, construire l'Europe des vivants et donc cessons d'être si nombrilistes, si peureux, si inintelligents lorsqu'il s'agit d'envisager l'avenir et soyons généreux, ne pensons pas que les pauvres vont venir déranger les mets des riches, sachons saisir cette chance de l'élargissement en négociant durement là où il le faudra, en ne faisant pas dans la sensiblerie lorsque nous aurons l'impression d'être lourdement trompés, mais en respectant ces hommes et ces femmes et qui méritent respect parfois plus que nous autres.

Vous savez le moment finalement fut émouvant, lorsque j'avais – oui, c'était moi tout de même – amené les autres à prendre une bonne décision sur l'élargissement, lorsque nous avons accueilli à notre table les chefs d'État et de Gouvernement des pays de l'Europe Centrale et de l'Europe Orientale. Grand moment de ma vie où je voyais le Président Tchèque HAVEL, ce n'est pas n'importe qui, lui il a une biographie, lui il a connu la prison; lorsque le Premier

Ministre Polonais a dit: «Aujourd'hui il y a 17 ans exactement on m'a arrêté et torturé»; lorsque les Pays Baltes, les Premiers Ministres des Pays Baltes nous racontaient tout ce qu'ils faisaient ce jour-là il y a 10 ans, 15 ans, 17 ans. Et nous sommes là peureux, de petits esprits très souvent, et nous ne voyons pas cette immense avancée de l'histoire, ces grandes enjambées et auxquelles nous pouvons assister et dont parfois nous pouvons être les acteurs en mettant à leur disposition tous les ressorts dont ont besoin les trajectoires qui doivent mener loin.

Et il faut voir que l'Europe élargie vers les pays de l'Europe Centrale et Orientale et la Chypre nous serons arrivés aux confins d'autres pays qui ont la même fierté et qui ont la même grandeur que nous: la Russie éternelle, toujours présente, réduite mais tellement grande, l'Ukraine; la Russie et l'Ukraine seront nos voisins directs de demain. Alors nous devons envisager notre cohabitation qui doit être plus qu'une simple coexistence avec les Russes avec les Ukrainiens avec des yeux nouveaux et avec des idées renouvelées, ce sera un autre monde. Nous ne serons plus dans ce scénario dépressif, de devoir avoir peur du déclenchement prochain d'une très grande guerre.

Ma génération est la première, je le dis souvent, à ne pas être génération d'après-guerre une seule fois. Mon père lorsqu'il fut né en 24 était génération d'après-guerre et lorsqu'il est revenu d'Ukraine justement, il était déjà génération d'après-guerre une 2<sup>e</sup> fois pour avoir fait la guerre. Ma génération, nous sommes là naïfs à ne pas saisir l'immensité de cet apport de l'histoire que génération d'après-guerre une seule fois et sans avoir fait la guerre nous ne courrons plus le risque de redevenir génération de guerre parce que nous aurons unifié l'Europe par des moyens pacifiques, entreprise jamais essayée auparavant, entreprise jamais conclue militairement auparavant et nous serons là les premiers voisins des Russes, des Ukrainiens et des Turcs, oui, dont je crois que leur place est au sein de la famille européenne.

Nous avons eu, j'ai eu quelques démêlés avec le Gouvernement Turc et avec de nombreux Turcs qui par la suite m'ont signalé la présence active dans les pays envoisnants, mais la Turquie n'a pas été rejetée par l'Union Européenne. C'était la toute première

fois et j'en suis fier qu'à 15 nous ayons été à mêmes de nous mettre d'accord sur une stratégie adoptée par les 15 à l'égard de la Turquie. Nous avons voulu lancer un grand oui à la Turquie et lui signaler en même temps que la Turquie devra respecter les mêmes critères que ceux qui furent respectés par les Roumains, par les Hongrois, par tant d'autres avant de pouvoir être admis à la négociation d'adhésion.

Donc je crois que nous avons de grands projets devant nous, mais nous ne réussirons pas ces projets d'avenir si nous ne réussissons pas celui qui immédiatement est devant nous, c'est-à-dire l'Union Monétaire; et nous la réussirons; et le 2 janvier 99, lorsque la Monnaie Unique sera là, vous n'entendrez plus ceux qui pendant 10 années nous ont dit que cela serait totalement impossible. Et comme à mes heures perdues je suis le petit archiviste du coin, j'ai de très nombreux témoignages luxembourgeois à rappeler le jour où ayant adopté la Monnaie Unique, je me verrai confronté aux applaudissements œcuméniques de tous ceux qui l'ont toujours voulu et qui l'ont toujours dit. Ce sera un grand rendez-vous pour mon message du Nouvel An de l'année à venir. Et nous ne pouvons pas si nous voulons réussir l'Europe, échouer, continuer à échouer sur l'emploi. Je crois que nous devons nous resaisir, ne plus jamais baisser la garde lorsqu'il s'agira de mieux encadrer les marchés de l'emploi, de mieux irriguer, fertiliser les marchés de l'emploi, de mettre en œuvre ce pourquoi nous étions tombés d'accord, ne pas oublier qu'un jour en novembre 97 à Luxembourg nous voulions combattre efficacement le chômage en faisant à peu près la même chose partout et dans les pays de l'Union Européenne.

Si nous arrivions à faire tout cela, la Monnaie Unique, une meilleure politique pour l'emploi, un élargissement sérieux et généreux à la fois, une nouvelle approche face aux peuples plus éloignés de nous que d'autres mais tellement proches comme les Russes, comme les Ukrainiens, et comme tant d'autres, si nous pouvions faire en sorte que d'ici 20, 25 années le monde lui aussi soit devenu plus juste, parce que l'Europe sera devenue plus forte, parce que nous avons des choses à dire au monde qui n'accepterait pas que nous disparaissions, qui attend beaucoup de choses des Européens.

Sur les 5,6 milliards d'hommes et de femmes qui peuplent la planète, 17% seulement disposent de 67% des richesses. Est-ce un projet pour le monde que de dire que cela ne nous concerne pas? Que dans ce grand village que constitue le globe, il puisse y avoir à gauche du trottoir 83% d'hommes et de femmes qui n'ont rien, alors que de l'autre côté du trottoir, dans les villas, il y a les 17% qui ont tout, est-ce un projet pour le monde? Non? L'Europe en s'étant dotée d'une expression monétaire qui lui permettra de traduire en terme d'influence politique

la force qui sera devenue la sienne doit valoir à l'égard des autres, non pas pour l'imposer, mais pour l'offrir, le modèle social européen.

Nous ne construisons pas l'Europe pour le seul Luxembourg, nous ne construisons pas l'Europe pour la seule Europe. Notre ambition doit être une ambition plus universelle. Alors ne soyons pas craintifs et saisissons cette chance, disons, remercions ceux qu'on doit remercier de nous avoir offert cette chance de pouvoir construire non pour le seul Luxembourg...